

---



---

**Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 18 octobre 2004**
**SOMMAIRE**

<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel</b> nominal	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Communication</b> de monsieur le président relative à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry	(p. 5)
<b>Adoption</b> des procès-verbaux des séances publiques des 12 juillet et 20 septembre 2004	(p. 6)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-2152)	(p. 6)
<b>Désignation</b> d'un représentant à la Région urbaine de Lyon (RUL) (dossier n° 2004-2161)	(p. 11)
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 15)

Les textes des délibérations n° 2004-2152 à 2004-2231 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 338.

<b>N° 2004-2152</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 13 septembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 6)
--	--------

**COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME**

<b>N° 2004-2153</b> <i>Complément piste cyclable - Opération 917 - Complément d'individualisation de programme -</i>	(p. 13)
<b>N° 2004-2154</b> <i>Charly, Vernaison - Chemin de la Rossignole - Acquisition foncière - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0803 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2004-2155</b> <i>Meyzieu - Quartier Mathiolan-Peyssillieu - Acquisition-démolition d'une maison - Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet urbain - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 14)
<b>N° 2004-2156</b> <i>Chassieu - ZI Mi-Plaine - Extension sud - Clôture de la convention d'études - Quitus donné à la SERL - Versement du solde de l'opération -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2157</b> <i>Agence d'urbanisme - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2158</b> <i>Tarifification des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine -</i>	(p. 15)
<b>N° 2004-2159</b> <i>Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2003 : SERL, Opac du Rhône, SEM Lyon-Confluence et SEM Cité Internationale -</i>	(p. 20)
<b>N° 2004-2160</b> <i>Boulevard périphérique nord - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée -</i>	(retiré)
<b>N° 2004-2161</b> <i>Désignation d'un représentant à la région urbaine de Lyon (RUL) -</i>	(p. 11)
<b>N° 2004-2162</b> <i>Lyon 6° - Parc de stationnement des Brotteaux - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 25)
<b>N° 2004-2163</b> <i>Lyon 6° - Cité internationale - Parc de stationnement de courte durée - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation -</i>	(p. 6)
<b>N° 2004-2164</b> <i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Prolongement de la rue Louis Blanc - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2165</b> <i>Vaulx en Velin - Ilot Boissier sud - Aménagement (1ère tranche) - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2166</b> <i>Villeurbanne - Quartier Bel-Air les Broses - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs (1ère tranche) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2167</b> <i>Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2168</b> <i>Décines Charpieu, Meyzieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Jonage - Anneau Bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 26)
<b>N° 2004-2169</b> <i>Décines Charpieu, Meyzieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Jonage - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Concours de maîtrise d'oeuvre restreint - Composition du jury - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Abrogation de la délibération n° 2004-2004 en date du 12 juillet 2004 -</i>	(p. 26)

<b>N° 2004-2170</b>	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne, Plantées - Individualisation d'autorisation de programme pour la phase travaux -</i>	(p. 6)
<b>N° 2004-2171</b>	<i>Saint Priest - Place Ferdinand Buisson et mail Henri Maréchal (nord) - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution du concours de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 27)
<b>N° 2004-2172</b>	<i>Lyon 7° - Parc de Gerland - Aménagement de la deuxième tranche - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2173</b>	<i>Saint Priest - Extension du droit de préemption urbain renforcé au centre-ville dans le périmètre d'opération de renouvellement urbain -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2174</b>	<i>Ecully - Quartiers des Sources du Pérollier et des Cerisiers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2004-2006 - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2175</b>	<i>Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2176</b>	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2177</b>	<i>Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2178</b>	<i>Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2179</b>	<i>Lyon 7° - Quartiers Guillotière et Gerland - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la ville de Lyon - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2180</b>	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Voirie nouvelle de desserte de l'îlot Bourdarias - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2181</b>	<i>Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 18 sur le territoire de la ville de Lyon - Approbation -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2182</b>	<i>Bron - ZAC Les Jardins du Fort - Approbation de la modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP), du bilan financier prévisionnel modifié et de l'avenant n° 5 de la convention publique d'aménagement (CPA) confiée à l'OPAC du Rhône - Modification n° 1 du dossier de réalisation modificatif -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2183</b>	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Bilan de concertation - Approbation du dossier de création de la ZAC -</i>	(p. 28)
<b>N° 2004-2184</b>	<i>Mions - ZAC Pesselière - Réalisation de travaux d'infrastructures primaires - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2185</b>	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - 1ère phase - Programme des équipements publics - Modification n° 1 - Autorisation de versement d'une subvention à l'opération par la ville de Lyon -</i>	(p. 28)
<b>N° 2004-2186</b>	<i>Lyon 8° - ZAC Berthelot Epargne - Bilan de la concertation préalable - Approbation des dossiers de création et de réalisation et du projet de programme d'équipements publics (PEP) - Convention d'aménagement avec la SNC Les Allées de l'Europe -</i>	(p. 29)
<b>N° 2004-2187</b>	<i>Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation de la modification du programme des équipements publics (PEP) -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2188</b>	<i>Bretelle TNP-A 6 - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement de la bretelle TNP A 6 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2004-2189</b>	<i>Bron - Accès hôpitaux «est» - Phase travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2190</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Boulevard du Valvert - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement du boulevard du Valvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la période 2004-2006 correspondant aux études -</i>	(p. 30)
<b>N° 2004-2191</b>	<i>Rillieux la Pape - Place Boileau - Aménagement - Nouveau plan de financement -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2192</b>	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Réalisation de la voie nouvelle dite V 19 - Lancement d'une procédure d'expropriation - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2004-2193</b>	<i>Lyon 7° - Site du château de Gerland - Création de voies nouvelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
<b>N° 2004-2194</b>	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Tunnel sous la Croix-Rousse - Travaux d'urgence de réparation et de sécurisation - Appel d'offres ouvert - Lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre - Approbation de la composition de la commission siégeant en jury - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- N° 2004-2195 *Filière sciences de la vie - Projet canceropôle Lyon Rhône-Alpes - Convention - Participation financière du projet Etoile d'hadronthérapie (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbonés) -* (p. 38)
- N° 2004-2196 *Convention région Rhône-Alpes-réseau des villes concernant les pôles et agences technologiques - Subvention -* (p. 8)
- N° 2004-2197 *Convention avec l'institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar) dans le cadre de la mise en place du fonds de solidarité numérique - Subvention -* (p. 38)
- N° 2004-2198 *Avenant à la convention passée avec l'association Lyon Infocité-Lyon Game - Subvention -* (p. 39)
- N° 2004-2199 *Convention avec la fondation Rhône-Alpes futur - Subvention -* (p. 8)
- N° 2004-2200 *Convention de financement avec l'association Arcades - Subvention -* (p. 39)
- N° 2004-2201 *Filière sciences de la vie - Projet de centre associé des Nations-Unies-Cifal de Lyon - Convention -* (p. 8)
- N° 2004-2202 *La scolarité internationale à Lyon - Convention - Subvention -* ( retiré)
- N° 2004-2203 *Curis au Mont d'Or - Zone d'activités de la Morelle - Aménagement -* (p. 9)

**COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS**

- N° 2004-2204 *Mise aux normes du matériel du restaurant communautaire - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme* (p. 9)
- N° 2004-2205 *Exercice 2004 - Budget principal - Budget de l'assainissement - Budget des eaux - Admissions en non-valeur -* (p. 9)
- N° 2004-2206 *Exercice 2004 - Décisions modificatives -* (p. 9)
- N° 2004-2207 *Réalisation d'emprunts pour le financement des équipements du budget principal -* (p. 9)
- N° 2004-2208 *SEM Cité internationale - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2209 *Saiem de Vaulx en Velin - Exercice 2003 - Présentation des rapports des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2210 *Sem Lyon Parc Auto - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2211 *Sem Sogely - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2212 *SERL - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2213 *Saeml Lyon-Confluence - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires -* (p. 11)
- N° 2004-2214 *Bron, Rillieux la Pape - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0110 cimetières communautaires -* (p. 9)
- N° 2004-2215 *Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs (chauffage urbain et garages) -* (p. 9)
- N° 2004-2216 *Villeurbaine - IUT B - Extension - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 20 décembre 2002 - Approbation de la convention financière avec la Ville -* (p. 9)
- N° 2004-2217 *Utilisation du logo et parrainage de bandes annonces - Marché négocié de clientèle avec la société Socemie - Protocole d'accord transactionnel -* ( retiré)
- N° 2004-2218 *Paiement des prestations dues au titre du marché de clientèle n° 93-0627 A à la Secemie -* ( retiré)

**COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

- N° 2004-2219 *Révision du règlement du service public d'assainissement -* (p. 40)
- N° 2004-2220 *Pierre Bénite - Station d'épuration - Révision du règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous-produits de l'assainissement dans les stations d'épuration -* (p. 9)
- N° 2004-2221 *Contrats d'affermage du service public de la distribution d'eau potable avec la société SDEI - Avenants organisant l'unification des deux contrats d'affermage -* (p. 9)
- N° 2004-2222 *Lyon, La Mulatière - Siphon de La Mulatière - Rénovation - Individualisation de l'autorisation de programme en recettes -* (p. 9)

- N° 2004-2223** *Vaulx en Velin - Crépieux-Charmy - Champ captant - Travaux de décolmatage du Vieux-Rhône - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Autorisation de programme globale -* (p. 10)
- N° 2004-2224** *Rapport pour l'année 2003 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -* (p. 41)
- N° 2004-2225** *Lyon 5° - Saint Irénée - Construction de la station de surpression d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux et le dépôt du permis de construire -* (p. 10)
- N° 2004-2226** *Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs - Subvention complémentaire 2004 -* (p. 10)
- N° 2004-2227** *Commission géotechnique de la Communauté urbaine - Remboursement de frais sur la base d'un forfait de rémunération des membres -* (p. 10)
- N° 2004-2228** *Francheville, Sainte Foy lès Lyon - Route de la Gare - Construction de la déchetterie - Convention avec la commune de Francheville -* (p. 10)
- N° 2004-2229** *Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (Sieva) - Modification des statuts -* (p. 10)
- N° 2004-2230** *Créations, transformations et suppression d'emplois -* (p. 10)
- N° 2004-2231** *Versement d'une indemnité compensatrice de congés payés à deux agents non-titulaires -* (p. 10)
- 
-

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**

**président**

Le lundi 18 octobre 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 8 octobre 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Gaël Petit pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Petit, vous avez la parole.

*(Monsieur Gaël Petit est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Blein, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gandilhon, Genin, Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nardone, Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, MM. Philip, Philipps, Mme Psaltopoulos, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yérémián.

**Absents excusés :** MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bertrix), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Buronfosse), Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), M. Béghain (pouvoir à M. Serres), Mme Belaziz-Bouziyani, M. Communal-Haour (pouvoir à M. Barret), Mmes De Coster (pouvoir à M. Laréal), Decieu (pouvoir à Mme Bargoin), Deciaud (pouvoir à M. Lévêque), M. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Mme Gautier (pouvoir à M. Terracher), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Philipps), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mmes Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Yérémián), Orcel-Busseneau (pouvoir à Mme Marquaille), Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Pesson), Petitjean (pouvoir à Mme Tourniaire), M. Plazzi (pouvoir à M. Roche), Mme Puviv de Chavannes (pouvoir à Mme Isaac-Sibille), MM. Téodori (pouvoir à M. Deschamps), Turcas.

**Absents non excusés :** M. Braillard.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

M. Duport (pouvoir à M. Gandilhon), Mme Gelas (pouvoir à M. Muet), MM. Bertrand (pouvoir à M. Colin), Daclin (pouvoir

à M. Muet), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mme d'Anglejan (pouvoir à M. Vaté), MM. Darne J.C. (pouvoir à M. Blein), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dubost (pouvoir à M. Forissier), MM. Rémont (pouvoir à M. Chapas), Rendu (pouvoir à M. Gonon), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

---

**Communication de monsieur le président relative à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, avant d'examiner l'ordre du jour de notre Conseil, je souhaite vous donner quelques informations sur le travail effectué par le groupe que nous avons mis en place à propos de l'aéroport Saint-Exupéry.

Je vous présente ce rapport aujourd'hui qui a été présenté par notre groupe, vous proposant qu'il puisse être discuté dans une séance qui sera peut-être un peu moins chargée que celle-ci.

Lors du conseil de Communauté du 7 juillet 2003, nous avons voté une subvention à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry pour la réalisation d'un programme d'investissement en partenariat avec la Région et le département du Rhône. Nous avons alors souhaité mettre en place un groupe de travail comprenant des représentations de tous les groupes politiques pour proposer un plan d'accompagnement en direction des riverains des communes concernées par l'aéroport. Ce groupe de travail a été piloté dans un premier temps par monsieur Jean-Jack Queyranne et ensuite par monsieur Jacky Darne que je remercie vivement ainsi que tous les élus qui se sont mobilisés au cours de cette année.

Vous trouverez sur vos tables le rapport du groupe de travail. Je tenais à vous faire part de ces propositions. Elles relèvent de plusieurs registres.

D'abord, la participation du Grand Lyon aux dispositifs de concertation, la diminution des vols de nuit, le respect des trajectoires, l'insonorisation des logements et la question de l'extension à l'ouest.

Concernant les dispositifs de concertation, conformément à la proposition du groupe de travail, je m'engage à interpeller le préfet pour qu'il officialise la présence de la Communauté urbaine dans la commission consultative de l'environnement et, d'ailleurs, ce sera peut-être automatique puisqu'un récent décret crée effectivement la possibilité d'une communauté aéroportuaire qui pourrait comprendre l'ensemble des partenaires concernés.

En ce qui concerne la diminution des vols de nuit, le groupe de travail considère qu'il n'est pas possible d'envisager une interdiction totale des vols de nuit à Saint-Exupéry si cette interdiction n'est pas généralisée au niveau européen. Par contre, le groupe de travail propose que la plage d'interdiction des vols les plus bruyants du chapitre 3 soit étendue de 22 heures à 6 heures 15 alors qu'elle est aujourd'hui de 23 heures 30 à 6 heures 15. J'userai de toute mon influence auprès du préfet pour obtenir ce durcissement de la réglementation.

Concernant le respect des trajectoires, nous devons obtenir du ministère des Transports que des arrêtés soient pris sur Saint-Exupéry de façon à pouvoir prendre des sanctions à l'encontre des compagnies aériennes dont les avions s'écartent des trajectoires.

Concernant l'insonorisation des logements, le groupe de travail propose de fixer un programme plus ambitieux d'insonorisation

en accélérant le rythme afin de traiter tous les logements en cinq ans au lieu de dix ans et en portant le taux à 100 % sur les zones prioritaires. Le financement des travaux doit être assuré par les dotations issues des taxes sur les vols. Par contre, le groupe pense que l'ingénierie du montage des dossiers doit être plus performante ; je soutiens l'idée que le Grand Lyon pourrait se mobiliser sur cette montée en puissance de la structure d'ingénierie.

Enfin, les projets d'extension de l'aéroport à l'ouest sont au cœur des questionnements des élus locaux et ils alimentent les oppositions les plus fortes des associations de riverains. Je suis tout à fait conscient de l'ampleur de l'impact du projet d'extension de l'aéroport à l'ouest. Le groupe de travail insiste sur la nécessité, pour les collectivités et la CCI, de débattre des prévisions de croissance de trafic, de l'optimisation des capacités de l'aéroport actuel, des conditions d'exploitation et des projets de développement. Cette proposition va dans le sens de ce que nous essayons de mettre en place d'ailleurs depuis plus d'un an avec la CCI. Vous savez que nous sommes attachés à ce que le Grand Lyon et les collectivités concernées, notamment la Région, puissent peser sur les orientations stratégiques de l'aéroport. Aujourd'hui, seul l'Etat propriétaire et la CCI concessionnaire sont directement impliqués dans la stratégie de développement et dans la gestion de l'aéroport dans le cadre d'une concession qui reste très courte, jusqu'en 2011, et qui est très contraignante financièrement.

L'acte II de la décentralisation ne concernait pas les grands aéroports et donc ne concernait pas Saint-Exupéry ; il reste aujourd'hui propriété de l'Etat. Par contre, un projet de loi est en cours d'élaboration pour créer des sociétés spécifiques dont le capital serait détenu par l'Etat, les CCI, les collectivités locales et qui pourraient s'ouvrir à des partenaires privés dans un second temps. Ces sociétés reprendraient l'exploitation des aéroports avec des durées de contrat beaucoup plus longue. Je souhaite que nous puissions, avec les présidents de la Région et des conseils généraux concernés, nous mobiliser très vite sur ce projet pour avoir réellement les moyens de participer aux choix en matière de développement et je vous propose que, lors d'un prochain débat, nous ayons, sur les propositions du groupe de travail, une discussion où tous les groupes pourront à ce moment-là s'exprimer.

Monsieur Tête.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, juste une phrase. Vous avez fait une communication sur Saint-Exupéry, qui n'était pas prévue à l'ordre du jour puisqu'elle n'était pas indiquée, qui est le résultat d'un groupe de travail. Au nom du groupe Les Verts, je participais à ce groupe. Nous n'avons pas approuvé ce rapport ; donc je crois qu'il y aura un débat ultérieurement où nous pourrions nous en expliquer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Parfait, monsieur Tête.

---

#### Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 12 juillet et 20 septembre 2004

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 12 juillet et 20 septembre 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés).*

---

### Compte-rendu des décisions prises

**N° 2004-2152** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 13 septembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2004-2152.

Le groupe Union pour la Communauté a demandé une intervention d'une minute. Vous avez la parole.

**M. BROLIQUIER :** Monsieur le président, j'avais demandé au nom de mon groupe une minute de parole sur le Bureau délibératif du 13 septembre 2004 pour préciser qu'à la lecture des décisions arrêtées en bureau délibératif, plusieurs dossiers concernant les déplacements dans sept pays de huit élus ont été évoqués. Je suis généralement très favorable à ces déplacements lorsqu'ils présentent un intérêt pour notre agglomération.

Ma seule remarque est d'ordre technique : je souhaiterais savoir s'il est possible d'avoir un compte-rendu, même très succinct, de ces voyages et je souhaiterais également connaître le montant des frais engagés par la Communauté urbaine pour ces voyages, notamment celui de madame Elmalan à Madagascar, de madame Gelas au Liban, de madame Gelas et monsieur Joly en Moldavie et en Ukraine, de madame Gelas et messieurs Daclin, Muet et vous-même, monsieur le président, aux Etats-Unis et au Canada.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je crois que nous ferons passer un compte-rendu de l'ensemble de ces déplacements.

**M. BROLIQUIER :** Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions prises par le Bureau.

*(Acte est donné).*

---

### PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

#### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2004-2154** - Charly - Vernaison - Chemin de la Rossignole - Acquisition foncière - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0803 - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-2163** - Lyon 6° - Cité internationale - Parc de stationnement de courte durée - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2170** - Meyzieu - Quartier des Plantées - Requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne, Plantées - Individualisation d'autorisation de programme pour la phase travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2174** - Ecully - Quartiers des Sources, du Pérolier et des Cerisiers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Frieh comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2154, 2004-2163, 2004-2170 et 2004-2174. Madame Frieh, vous avez la parole.

**Mme FRIEH**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

**N° 2004-2160** - Boulevard périphérique nord - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-2160 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2004-2156** - Chassieu - ZI Mi-Plaine - Extension sud - Clôture de la convention d'études - Quitus donné à la SERL - Versement du solde de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2165** - Vaulx en Velin - Ilot Boissier sud - Aménagement (1ère tranche) - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**N° 2004-2167** - Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2004-2180** - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Voirie nouvelle de desserte de l'îlot Bourdarias - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2182** - Bron - ZAC Les Jardins du Fort - Approbation de la modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP), du bilan financier prévisionnel modifié et de l'avenant n° 5 de la convention publique d'aménagement (CPA) confiée à l'OPAC du Rhône - Modification n° 1 du dossier de réalisation modificatif - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2184** - Mions - ZAC Pesselière - Réalisation de travaux d'infrastructures primaires - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2189** - Bron - Accès hôpitaux "est" - Phase travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-2192** - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Réalisation de la voie nouvelle dite V 19 - Lancement d'une procédure d'expropriation - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2156, 2004-2165, 2004-2167, 2004-2180, 2004-2182, 2004-2184, 2004-2189 et 2004-2192. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2004-2157** - Agence d'urbanisme - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2166** - Villeurbanne - Quartier Bel-Air les Brosses - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs (1ère tranche) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2175** - Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2177** - Vaulx en Velin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2178** - Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2179** - Lyon 7° - Quartiers Guillotière et Gerland - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la ville de Lyon - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2157, 2004-2166, 2004-2175 et 2004-2177 à 2004-2179. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

**N° 2004-2164** - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Prolongement de la rue Louis Blanc - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2176** - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2164 et 2004-2176. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

---

**N° 2004-2172** - Lyon 7° - Parc de Gerland - Aménagement de la deuxième tranche - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2004-2173** - Saint Priest - Extension du droit de préemption urbain renforcé au centre-ville dans le périmètre d'opération de renouvellement urbain - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud -

**N° 2004-2187** - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation de la modification du programme des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2191** - Rillieux la Pape - Place Boileau - Aménagement - Nouveau plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2172, 2004-2173, 2004-2187 et 2004-2191. Madame Besnard, vous avez la parole.

**Mme BESNARD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BESNARD.

---

**N° 2004-2181** - Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 18 sur le territoire de la ville de Lyon - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

---

**N° 2004-2193** - Lyon 7° - Site du château de Gerland - Création de voies nouvelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2181 et 2004-2193. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2004-2196** - Convention région Rhône-Alpes-réseau des villes concernant les pôles et agences technologiques - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-2201** - Filière sciences de la vie - Projet de centre associé des Nations-Unies-Cifal de Lyon - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2196 et 2004-2201. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés. M. Touraine et Mme Guillaume n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales)

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

---

**N° 2004-2199** - Convention avec la fondation Rhône-Alpes futur - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2199. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

---

**N° 2004-2202** - La scolarité internationale à Lyon - Convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-2202 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

**N° 2004-2203** - Curis au Mont d'Or - Zone d'activités de la Morelle - Aménagement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2203. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2004-2204** - Mise aux normes du matériel du restaurant communautaire - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention -

**N° 2004-2205** - Exercice 2004 - Budget principal - Budget de l'assainissement - Budget des eaux - Admissions en non-valeur - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**N° 2004-2214** - Bron - Rillieux la Pape - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0110 cimetières communautaires - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**N° 2004-2215** - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs (chauffage urbain et garages) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2004-2216** - Villeurbanne - IUT B - Extension - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 20 décembre 2002 - Approbation de la convention financière avec la Ville - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2204, 2004-2205 et 2004-2214 à 2004-2216. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. LONGUEVAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

**N° 2004-2206** - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**N° 2004-2207** - Réalisation d'emprunts pour le financement des équipements du budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2206 et 2004-2207. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-2218** - Paiement des prestations dues au titre du marché de clientèle n° 93-0627 A à la Secemie - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-2218 est retiré de l'ordre du jour. Il s'agit d'un dossier concernant Euronews, que nous aurons l'occasion de révoquer globalement dans une autre séance de notre Communauté urbaine.

*(Retiré).*

### IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

**N° 2004-2220** - Pierre Bénite - Station d'épuration - Révision du règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous-produits de l'assainissement dans les stations d'épuration - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur du dossier numéro 2004-2220. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2004-2221** - Contrats d'affermage du service public de la distribution d'eau potable avec la société SDEI - Avenants organisant l'unification des deux contrats d'affermage - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2222** - Lyon - La Mulatière - Siphon de La Mulatière - Rénovation - Individualisation de l'autorisation de programme en recettes - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2221 et 2004-2222. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, et je signale que la direction de l'eau va proposer une visite aux élus intéressés car la rénovation du siphon de La Mulatière est un chantier exceptionnel, fort intéressant et qui ne sera pas renouvelé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix ces deux dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

---

**N° 2004-2223** - Vaulx en Velin - Crépieux-Charmy - Champ captant - Travaux de décolmatage du Vieux-Rhône - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Autorisation de programme globale - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2223. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

**N° 2004-2225** - Lyon 5° - Saint Irénée - Construction de la station de surpression d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux et le dépôt du permis de construire - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2225. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

**Mme TOURNIAIRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme TOURNIAIRE.

---

**N° 2004-2226** - Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs - Subvention complémentaire 2004 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2226. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

---

**N° 2004-2227** - Commission géotechnique de la Communauté urbaine - Remboursement de frais sur la base d'un forfait de rémunération des membres - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2004-2228** - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Route de la Gare - Construction de la déchetterie - Convention avec la commune de Francheville - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-2229** - Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (Sieva) - Modification des statuts - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2227 à 2004-2229. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

**M. BOURGOGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

---

**N° 2004-2230** - Créations, transformations et suppression d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**N° 2004-2231** - Versement d'une indemnité compensatrice de congés payés à deux agents non-titulaires - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant au 2004-2230 pour lequel il y a un amendement que monsieur Crédoz va nous expliquer.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Le 14 octobre 2004, le comité technique paritaire devait examiner différents dossiers dont la création du poste de directeur des relations internationales proposée dans ce rapport. Ce comité technique paritaire n'a pas pu siéger et est reporté à une date ultérieure. Il est proposé de retirer, dans la délibération du Conseil, toute mention concernant ce poste de directeur.

Sinon, avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais d'abord faire voter l'amendement :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

L'amendement est adopté.

Donc, je mets aux voix le dossier n° 2004-2230 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Et le dossier n° 2004-2231 : même vote.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

---

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

**N° 2004-2161 - déplacements et urbanisme** - Désignation d'un représentant à la région urbaine de Lyon (RUL) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2161. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Merci. Il s'agit de pourvoir au remplacement de madame Françoise Mailler en tant que représentante titulaire de notre assemblée à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon dite RUL. Je vous rends la parole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UDF et apparentés a demandé une minute de temps de parole. Madame Bertrix.

**Mme BERTRIX** : Intervention retirée, monsieur le président.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

---

### Désignation d'un représentant à la RUL (dossier n° 2004-2161)

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai reçu, pour siéger à la RUL, les candidatures de monsieur Bret, de monsieur Lelièvre et de madame Blandine Reynaud. Y a-t-il d'autres candidatures ? Sinon, je vais vous proposer de passer au vote. Mesdames, veuillez faire circuler les urnes.

*(Les conseillers votent).*

**M. LE PRÉSIDENT** : En attendant, nous allons continuer.

---

**N° 2004-2208 - finances et institutions** - SEM Cité internationale - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2209 - finances et institutions** - Saiem de Vaulx en Velin - Exercice 2003 - Présentation des rapports des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2210 - finances et institutions** - Sem Lyon Parc Auto - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2211 - finances et institutions** - Sem Sogely - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2212 - finances et institutions** - SERL - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2213 - finances et institutions** - Saeml Lyon-Confluence - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mansot, dès que tout marchera techniquement, vous aurez la parole.

**M. MANSOT**, rapporteur en remplacement de M. le vice-président BERTRAND : Merci, monsieur le président. En l'absence de monsieur Patrick Bertrand, je vais vous présenter les rapports des administrateurs des SEM pour l'exercice 2003.

Il s'agit d'une présentation qui répond à l'obligation légale imposée par le code général des collectivités territoriales. Les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des SEM au moins une fois par an.

Le Grand Lyon est actionnaire de six SEM qui sont repérées sur le transparent. Le capital social des SEM concernées représente 14 M€. L'actionnariat du Grand Lyon varie dans une fourchette comprise entre 25 à 51 % et représente au total 4 022 000 M€, soit un pourcentage moyen de 28 %.

Les administrateurs du Grand Lyon siégeant dans ces conseils d'administration sont au nombre de quatre sur quatorze pour la SEM Lyon Confluence, cinq sur quinze pour la SEM Cité internationale, quatre sur quatorze pour la SERL, deux sur six pour la Saiem de Vaulx en Velin, quatre sur douze pour Lyon Parc Auto et sept sur quatorze pour Sogely.

Trois SEM sont des SEM d'aménagement parmi lesquelles on distingue deux SEM mono-opération, créées pour suivre un grand projet d'agglomération pour le compte de la Communauté urbaine par l'intermédiaire d'une convention publique d'aménagement -c'est le cas de la SEM Lyon Confluence et de la SEM Cité internationale- et une SEM généraliste -la SERL- qui réalise des projets de taille, de nature variables pour des donneurs d'ordre publics et parfois privés. Le document consolidant les rapports d'activités qui vous ont été transmis reprend à la fois les résultats des opérations d'aménagement et ceux de la société.

La présentation qui suit est centrée sur les résultats de chaque société.

#### La SEM Lyon Confluence -

Celle-ci est chargée de la réalisation des opérations du site du Confluent. Trois points sont à souligner dans le fonctionnement de la SEM Lyon Confluence pour 2003.

Tout d'abord, un cadre juridique qui s'est précisé et qui a été marqué par l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC première phase et la signature par le Grand Lyon de la convention publique d'aménagement.

Deuxième point, ouverture de la phase opérationnelle de l'aménagement constitué de la poursuite du projet pôle de loisirs et du lancement des concours de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics majeurs de la première tranche, place des archives en particulier et place nautique.

Troisième point, le contexte d'une procédure de révision d'urgence du POS qui a bien sûr été prise en compte.

L'activité de la SEM Lyon Confluence en 2003 s'est traduite par une évolution significative des produits et des charges globales de la SEM qui ont doublé par rapport à 2002 pour atteindre un niveau équilibré à 16 M€. Ce montant de 16 M€ comprend à la fois les flux financiers liés à l'opération d'aménagement, soit la production stockée et la production vendue, et le chiffre d'affaires société figurant sur ce graphe, représentatif de la rémunération de l'aménageur à hauteur de 1 462 000 M€. Les charges de fonctionnement de la société sont couvertes par la rémunération évoquée plus haut, conduisant ainsi à un résultat d'exploitation qui redevient positif à 40 000 € à comparer à - 8 000 € en 2002. Par ailleurs, un résultat net en légère progression : 33 000 € à comparer à 28 000 € en 2002.

#### **La SEM Cité internationale -**

Celle-ci est chargée de la réalisation de la ZAC de la Cité internationale et son activité s'est développée sur quatre points :

1° - la poursuite des réalisations sur la partie avale du site : jardins, parcs de stationnement, logements et bureaux ;

2° - la préparation des chantiers en amont du site, dont le lancement du chantier d'extension du palais des congrès ;

3° - la négociation et la poursuite des études pour la mise au point du projet hôtelier ;

4° - au global, au 31 décembre 2003, l'état de réalisation des mètres carrés construits de surface hors œuvre nette (SHON) est de 103 157 mètres carrés sur les 165 053 mètres carrés commercialisés, soit un taux de 63 %.

La SEM a enregistré une forte progression de son activité, passant ainsi ses produits et charges globales de 17,5 M€ en 2002 à 27 M€ en 2003. Dans le même temps, les produits et charges liés à la prestation de la société restent stables par rapport à 2002. Le chiffre d'affaires société figurant sur le graphique qui vous est présenté se situe à 1,083 M€, permettant de couvrir les charges de fonctionnement et de présenter des résultats nets positifs comme nous allons voir sur ces transparents. S'ils restent positifs, ces résultats sont en baisse par rapport à 2002, soit un résultat d'exploitation de 102 000 € qui est à comparer à 230 000 € en 2002 et un résultat net de 70 000 € à comparer à 150 000 € en 2002. A noter que la société a été redevable d'un impôt sur les sociétés de 37 000 € sur l'exercice.

La nature de la SEM monoprojet doit l'amener à respecter un équilibre de ses résultats. La baisse du résultat net par rapport à 2002 montre que cette démarche a été prise en compte dans les modalités de gestion.

#### **La SERL -**

C'est une société dont l'activité, dans l'année 2003, s'est traduite par un niveau de chiffre d'affaires d'investissement de 67 M€, en baisse de 30 % soit 38 M€ par rapport à l'exercice 2002 qui totalisait un chiffre d'affaires de 105 M€. Cette baisse est due notamment à l'évolution du contexte juridique d'intervention des SEM et à la mise en concurrence pour les mandats, deuxièmement à l'annulation du POS du Grand Lyon qui a conduit à retarder ou à modifier de nombreuses opérations et troisièmement à la pénurie d'offres foncières pour satisfaire la forte demande en logement, le tassement de la demande du secteur tertiaire, le ralentissement de la demande dans le domaine des activités économiques et industrielles.

Le Grand Lyon reste le donneur d'ordre principal : 55 % des investissements ont été faits pour le Grand Lyon soit un total de 37 M€, la part effective de la Région et du Département se situant à 10 %. La part des autres collectivités (Belleville, Villefranche) s'accroît et représente 22 % du total. La SERL confirme son rôle d'acteur majeur des opérations d'aménagement urbain et son positionnement complémentaire sur les projets de renouvellement urbain (étude du projet de La Duchère notamment).

Le niveau des produits : malgré la conjoncture particulière de l'année 2003 que nous venons de voir, la SERL maintient les produits et les charges société respectivement de 8,107 M€ et de 7,935 M€ à niveaux à peu près constants sur le moyen terme.

A l'inverse de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation devient positif à hauteur de 216 000 €, ce qui permet à la SERL de dégager un excédent de 153 000 €, lequel se situe toutefois en baisse de 45 % par rapport à celui de 2002.

A noter que la SERL a été redevable de 18 000 € d'impôt sur les sociétés au titre de cet exercice.

#### **Lyon Parc Auto -**

Le nombre de places géré en ouvrage est stable avec 14 000 places environ. Le recul de la fréquentation est mesuré, le nombre de passage étant de 6,1 millions contre 6,2 en 2002.

Deux parcs sont en construction : le parc Saint Georges à l'issue d'une délégation de service public et le parc de la Cité internationale en opération privée. Trois nouvelles délégations ont été attribuées à Lyon Parc Auto au cours de l'exercice 2003 : Fosse aux Ours, Gros Caillou et Hôtel de ville de Villeurbanne. Il convient de préciser également que LPA assure des prestations de service pour la gestion de places de stationnement en surface, notamment sur la ville de Lyon.

Les produits d'exploitation sont en recul de 5 % et atteignent 35,4 M€ contre 37,3 M€ en 2002, affichant de fait des résultats contrastés. Les chiffres d'affaires horaires et abonnés sont en légère progression. En revanche, les reprises de provisions sont en recul, les marges d'exploitation sont en baisse de 7,6 % et atteignent 33,3 M€ contre 36 M€ lors de l'exercice précédent.

On peut souligner la diminution des achats et charges externes et de la charge nette des travaux de grosses réparations, la stabilité des autres charges d'exploitation courantes comme les frais de personnels et les charges calculées représentatives des dotations aux amortissements et provisions.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 70 % passant de 1,200 M€ à 2,156 M€. Le résultat net redevient positif en 2003 à hauteur de 509 000 €. Ce résultat positif s'explique par le report de certaines charges résultant de la refonte du plan pluriannuel de grosses réparations. Comme en 2002, la société n'acquittera pas d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003.

#### **La Sogely -**

Je vous rappelle que la Sogely est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national de Perrache et que le déménagement du marché est envisagé sur le site de Mions-Corbas.

Le taux d'occupation du MIN (marché d'intérêt national) reste stable à 94,7 %, représentant l'occupation de 73 300 mètres carrés par les professionnels sur les 78 000 mètres carrés mis à disposition. Compte tenu de l'obsolescence de cet outil, la Sogely connaît des difficultés à répondre aux demandes du fait du manque de locaux adaptés.

L'exercice 2003 traduit la progression du volume global des produits et des charges d'exploitation par rapport à 2002.

Concernant les produits qui s'établissent à 3 M€, ils regroupent les produits des loyers d'occupation, en hausse de 8,4 %, provenant essentiellement de la hausse des loyers d'occupation totalisant 2,4 M€, des produits des droits d'entrée en légère baisse totalisant 266 000 €, les reprises de provisions en progression s'établissent à 178 000 €. Les charges d'exploitation restent maîtrisées, y compris sur l'impact de l'élimination des déchets, et représentent un coût global de 845 000 €. A noter toutefois une hausse importante du poste assurance de 72 % qui représente une charge de 228 000 €.

Le résultat net d'exploitation s'améliore mais reste négatif à hauteur de 44 000 €. Il progresse néanmoins par rapport à 2002. Le résultat net baisse de 64 000 € à 11 000 € du fait du moindre rendement des produits financiers rémunérant les réserves de la société. A noter que la Sogely a acquitté un impôt sur les sociétés pour un montant de 30 000 €.

#### **La Saiem de Vaulx en Velin -**

Cette SEM est chargée de l'investissement et du portage immobilier d'une surface commerciale de 3 000 mètres carrés louée à l'enseigne Casino.

La Saiem de Vaulx en Velin, en 2003, a développé son activité sur deux points principaux : d'une part, la recherche d'un investisseur pouvant se substituer aux collectivités pour assurer le portage immobilier de l'opération, d'autre part, le remboursement partiel par Casino de la taxe foncière supportée par la Saiem. Il est rappelé que cette surface commerciale n'a pas bénéficié de l'exonération liée à son implantation en zone franche du fait du choix par Casino d'une exploitation directe au lieu de la mise en place d'une franchise. Par ailleurs, le permis de construire de l'extension a été déposé de manière à rester dans le délai de validité de l'autorisation de la CDEC.

L'exercice 2003 marque un recul relatif des produits d'exploitation, affichant des résultats contrastés. Le chiffre d'affaires constitué du loyer versé par Casino est en progression, représentant 138 000 € contre 115 000 € en 2002. Aucune reprise de provisions n'est effectuée sur l'exercice 2003, au contraire de l'exercice 2002 qui avait donné lieu à une reprise de provisions liée à une créance non recouvrable à l'encontre de Casino.

Les charges d'exploitation sont en recul, atteignant 91 000 € contre 115 000 € en 2002, du fait de la régularisation de la créance non recouvrable de Casino.

Tout en restant déficitaires, les résultats s'améliorent. Le résultat d'exploitation s'établit à moins 13 500 € et le résultat net s'inscrit à moins 15 600 €.

Une conclusion rapide sur cette présentation : comme en 2002, aucune position financière n'est préoccupante pour l'ensemble de ces SEM mais il reste toutefois des nécessités de vigilance sur l'impact des opérations en cours. Pour la SEM Lyon Confluence, bien sûr il faudra conforter l'activité du site en cohérence avec le bilan approuvé. Pour la SEM Cité internationale, le respect des modalités de finalisation de l'opération sera un point important. Pour la SERL, l'amplification du plan de charges pour les prochains exercices devra être traitée. Lyon Parc Auto aura bien sûr à supporter le poids des investissements à réaliser. Pour Sogely, il s'agira d'une clôture de gestion à négocier le mieux possible et la Saiem aura surtout à mobiliser un investisseur pour prendre le relais des collectivités locales.

Je vous remercie, monsieur le président et chers collègues;

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur le rapporteur. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union pour la Communauté. Qui intervient ?

**M. BROLIQUIER :** Monsieur le président, une mauvaise langue m'avait informé d'une forte absence des conseillers communautaires au conseil d'administration de la Sogely. Alors, j'ai vérifié. Ils n'ont été absents qu'une fois sur trois, donc cela ne mérite pas vraiment une intervention. Je renonce à mon temps de parole.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Broliquier. Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Synergies, monsieur Laurent. Il n'est pas là, donc intervention retirée. Je vais donc mettre aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. MANSOT en remplacement de M. le vice-président BERTRAND, absent momentanément.

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de poursuivre, je vais demander à messieurs Guétaz, Sturla, Petit et à madame d'Anglejan s'ils veulent bien aller dépouiller le scrutin qui nous attend, proclamant ainsi le scrutin clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**N° 2004-2153 - déplacements et urbanisme -** Complément piste cyclable - Opération 917 - Complément d'individualisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2153. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO,** rapporteur : Il s'agit d'un complément d'individualisation d'autorisation de programme portant sur la continuité de la plate-forme déplacements doux le long de Lea, une somme de 1 M€ destinée à des acquisitions foncières qui permettent de rétablir une continuité, notamment sur les communes de Décines Charpieu - cela fera plaisir à notre collègue Crédoz et son équipe qui sont très volontaires sur ce dossier- et de Meyzieu afin d'éviter de faire des contournements par les voiries. Donc, une première somme avait été votée de 172 000 € et un rajout de l'ordre de 1 000 000 € est nécessaire sur cette opération. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, le rapport qui nous est soumis intéresse bien entendu de très près la commune de Meyzieu. Il va permettre de pouvoir assurer une

continuité de la piste cyclable le long du tracé de Lea, ce qui est bien entendu fortement souhaitable pour permettre les déplacements en modes doux dans les zones d'habitat et industrielles.

Pour ce qui est du territoire de Meyzieu, je souhaite rappeler toutes les opérations attendues en accompagnement et en connexion directe avec le projet de tramway, à savoir la réalisation de la VN 15, prolongement de la rue Louis Saulnier qui va permettre une jonction et une extension du centre-ville en direction de Meyzieu gare, arrêt principal de Meyzieu, et l'élargissement de la rue du 8 mai 1945, indispensable pour favoriser et faciliter les déplacements piétons et rendre possible également l'aménagement d'une piste cyclable.

L'établissement d'un programme pour la réalisation d'un pôle de services au terminus zone industrielle vient d'être confié à un prestataire et je vous en remercie. Là aussi, il s'agit d'un dossier d'une extrême pertinence si nous voulons réussir l'opération. Il nous faut rendre ce terminal de Lea, qui est aussi la correspondance de Leslys, attractif.

Enfin, et bien que la décision relève du Sytral, je tiens à rappeler la demande constante de notre conseil municipal de créer un arrêt supplémentaire au lieu-dit "Chez le Jean" qui, d'ici la mise en service de la ligne de tramway, va connaître une mutation : réalisation d'un centre aquatique, construction de nouveaux logements collectifs, réflexion portée sur la réalisation d'une maison de retraite, secteur qui se trouve également en lien direct avec le quartier des Plantées inscrit en contrat de ville.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés a également demandé la parole sur ce dossier.

**M. BONNARD** : Monsieur le président, chers collègues, lors de cette séance, nous allons beaucoup nous occuper du déplacement de l'automobile puisque les deux principaux rapports à l'ordre du jour sont celui des tarifs des parkings et celui de l'échangeur du Valvert. Mais, dans ce rapport 2004-2153, il est aussi question des déplacements mais des déplacements doux ! Il s'agit d'une individualisation de programme permettant de réaliser des acquisitions foncières pour la piste cyclable longeant le tramway Lea. Je ne ferai pas de citation des sommes que la collectivité s'apprête à investir pour les automobilistes mais je dirai simplement que les investissements consacrés aux modes doux sont plus doux que ceux consacrés aux voitures !

Je souhaite surtout me féliciter de la perspective de pouvoir faire bénéficier nos concitoyens de quinze kilomètres de cheminement cycliste le long de la voie de Lea. Il existera ainsi une véritable alternative pour les habitants de l'est qui se rendent à Lyon pour leur travail tous les matins que l'on peut résumer ainsi, en forçant un peu le trait : première solution, faire la queue sur le périphérique ou la rocade ; deuxième solution, prendre le tramway confortable et rapide ; troisième solution, profiter du beau temps pour faire du vélo. Je ne doute pas que les deux dernières solutions rencontreront un succès croissant. Il est d'ailleurs important que ces solutions soient étudiées de concert et se soutiennent mutuellement ; des synergies méritent que l'on s'y arrête : possibilité de mettre son vélo sur les trams, parkings pour les vélos, raccordement des réseaux aux modes doux hors agglomération avec Lea mais aussi avec Leslys. Cette dernière proposition doit être étudiée avec les communes et les départements voisins mais paraît un sujet prometteur pour la démarche des territoires partenaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

---

**N° 2004-2155 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Quartier Mathiolan-Peyssillieu - Acquisition-démolition d'une maison - Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet urbain - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2155. Madame Friehe, vous avez la parole.

**Mme FRIEHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport marque le début d'une volonté politique de réaménagement urbain du quartier Mathiolan-Peyssillieu. Je voudrais remercier le soutien de mon collègue Maurice Charrier, chargé de la politique de la ville, qui a saisi toute l'importance de ce dossier.

En effet, depuis son inscription en politique de la ville en 1990, aucune intervention significative sur ce quartier n'a eu lieu si ce n'est un amoncellement d'études. La deuxième opération tant attendue sur ce quartier pour rompre l'isolement marqué est l'ouverture du prolongement du boulevard Mendès-France jusqu'à la rue du Rambion, axe d'autant plus nécessaire et pertinent avec la perspective d'ouverture de la ligne Lea, cette voie étant en accroche directe avec l'arrêt Meyzieu gare au cœur de la ville.

Cette voirie, demandée depuis plusieurs années voire mandats, s'avère également nécessaire pour le projet d'établissement pénitencier pour mineurs. J'ai personnellement défendu ce projet porté par l'Etat pour une réalisation sur la commune car je crois sincèrement que l'on ne peut pas tout dire de ce qui est utile pour notre société et son évolution et rejeter les projets quand ils sont présentés pour les voir réalisés plutôt sur des territoires voisins. Il n'en reste pas moins que j'ai toujours dit que ce projet devait s'intégrer dans un aménagement cohérent et d'ensemble. Nous travaillons actuellement avec le groupe Aliade auquel est rattachée la société Axiade, propriétaire des terrains de la SLPH de près de 500 logements sociaux, sur ce site du Mathiolan-Peyssillieu qui porterait ce quartier en mixité sociale à plus de 870 logements.

L'objectif est de parvenir à obtenir un rééquilibrage global du quartier, à une intégration de l'établissement pénitencier pour mineurs dans un ensemble bâti. Le prolongement du boulevard

Mendès-France est un élément déterminant pour la réalisation de tout programme de construction.

Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

---

**N° 2004-2158 - déplacements et urbanisme** - Tarification des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2158. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

**M. le vice-président TOURAINE,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, en effet, s'agissant de la tarification des parkings depuis plus de huit ans, il n'y a pas eu de modification concernant les parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine tandis que, dans le même temps bien sûr, évoluait le prix des stationnements de surface.

Il est donc nécessaire de réévaluer tout cela et surtout d'insérer davantage dans la grille tarifaire les règles du PDU, au moment où, de plus, le nombre de places de stationnement dans les parkings et la proportion de places payantes en surface augmentent de façon significative. Je vous rappelle qu'il y a pour l'instant 16 500 places payantes dans les parcs de stationnement et 15 000 en surface. Ces deux chiffres vont être augmentés au-delà de 20 000 pour l'un comme pour l'autre dans les toutes prochaines années. A ce moment-là, il est important de tenir compte de cette évolution pour développer une nouvelle grille tarifaire. Cela représente plus de six mois de travaux, beaucoup de personnes dans les services de la Communauté urbaine, que je tiens à féliciter, et de concertation avec les différents groupes concernés ainsi qu'avec les responsables des sociétés exploitant les parcs pour obtenir les avis des uns et des autres.

Ce qui a été réalisé ici est un compromis évidemment, un compromis entre ceux qui schématiquement souhaitaient un bond majeur avec un doublement des prix du stationnement et ceux qui demandaient, au contraire, des mesures limitées au simple rattrapage du prix, indistinctement du type de stationnement.

Ce compromis a saisi cette occasion pour énoncer l'accueil prioritaire réservé aux résidents, avec d'ailleurs des avantages financiers importants pour ceux qui n'utilisent pas leur voiture tous les jours ou plus précisément qui ne l'utilisent qu'un maximum de quinze sorties du parc chaque mois. Ainsi, les demandes d'abonnements qui ne sont pas pour l'instant satisfaites seront l'objet de priorité pour les résidents et cela permettra de résorber cette liste d'attente. Il a aussi été fait

des efforts de simplification et d'harmonisation des tarifs. Enfin, l'évolution des prix se fera toutes les vingt minutes au lieu d'une heure pour la première heure et une demi-heure pour les heures suivantes ; ceci permettra d'avoir plus de justice pour apposer un tarif à l'issue d'un stationnement dans ces parcs de la Communauté urbaine. Le détail des tarifs pour chacun des parcs est dans le rapport qui a été distribué ; il serait fastidieux de l'énoncer ici.

Je répondrai volontiers à toutes les questions des différents groupes sur les aspects généraux de cette tarification ou sur des aspects plus ponctuels. Enfin, les effets de ces modifications seront analysés dans un an pour savoir s'il y a des aménagements à apporter.

La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Touraine.

---

**Désignation d'un représentant à la RUL  
(dossier n° 2004-2161)**

**Résultat du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de donner la parole aux groupes, je vais donner les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	147
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	7
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	140
- majorité absolue .....	71

Ont obtenu :

- monsieur Jean-Paul Bret .....	78 voix
- monsieur Alain Lelièvre .....	40 voix
- madame Blandine Reynaud .....	20 voix
- monsieur Patrick Bertrand .....	1 voix
- monsieur Alain Imbert .....	1 voix

Monsieur Bret nous représentera donc à la Région urbaine de Lyon.

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne maintenant la parole au groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Merci, monsieur le président. Chers collègues, si un consensus se dégage souvent sur les rangs de notre assemblée pour souhaiter un report modal de l'automobile, nous nous sentons souvent seuls quand il s'agit de prendre des mesures pour restreindre réellement le trafic automobile. Alors, nous ne boudons pas aujourd'hui notre plaisir pour cette délibération qui avance dans le bon sens et chemine d'ailleurs de concert avec la délibération précédente sur les compléments pistes cyclables, comme notre collègue l'a souligné.

La politique du stationnement est en effet un outil essentiel pour favoriser un report modal des déplacements vers les transports collectifs et les modes doux. Avec le contrôle du stationnement sur la voie publique, la grille tarifaire en vigueur dans les parcs de stationnement représente un volet important de cette politique.

Nous approuvons en particulier la priorité donnée aux demandes d'abonnements résidents dans le stock des demandes en cours, la limitation des abonnements à un par foyer, l'augmentation des tarifs d'un abonnement illimité, enfin et surtout la création d'un abonnement résident incitant à la modération dans l'usage de son véhicule et en tout cas pénalisant un usage pendulaire grâce à la limitation du nombre de sorties gratuites.

Le choix de placer le prix d'un abonnement résidant à un niveau tel que la somme abonnement résidant plus abonnement TCL soit inférieure au prix d'un abonnement illimité nous paraît aussi de nature à inciter les usagers à délaissier leur véhicule pour les transports collectifs. Il faudra bien sûr le faire savoir très largement. D'aucuns souligneront sans doute que la demande d'abonnements illimités est aujourd'hui supérieure à la demande d'abonnements résidants. Nous prenons le pari qu'avec une campagne de communication adaptée pour faire connaître ce nouveau type d'abonnement, la proportion s'inversera. En tout cas, l'augmentation rapide du nombre de demandes d'abonnements domicile-Presqu'île entre 1999 et 2004, de 368 à 867, montre la pertinence de ce type d'abonnement.

Pour aller plus loin, le groupe Les Verts estime que la compétence stationnement devra tôt ou tard être confiée à l'autorité organisatrice des transports, en l'occurrence le Sytral aujourd'hui, ce qui permettrait de lier les deux politiques de stationnement et des déplacements dans la ligne du PDU.

En attendant, nous approuvons évidemment cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je voudrais souligner effectivement, comme Jean-Louis Touraine, l'importance du travail préparatoire dont nous nous félicitons.

Ce rapport concerne près de 16 250 places de stationnement dans les 24 parcs délégués par la Communauté urbaine. Ces parcs représentent donc un bras de levier important pour la mise en œuvre du PDU afin de favoriser le report des usagers pendulaires sur les transports en commun mais aussi le stationnement résidant qui fait partie des objectifs du PDU.

Cinq sociétés délégataires sont concernées, dont la plus importante et de loin est évidemment Lyon Parc Auto. Nous devons examiner à travers ce rapport l'ensemble des pratiques de ces sociétés et leur contrôle par la Communauté urbaine, c'est-à-dire bien sûr les tarifs mais aussi la réalité des propositions aux usagers, la disponibilité de toutes les offres et les volumes de places pour chaque catégorie. Nous ne disposons pas, par exemple, aujourd'hui d'enquêtes de besoins et de satisfaction qui permettent de juger de la qualité du service et de son adaptation aux besoins.

Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne estime que ce rapport est un compromis acceptable dans la mesure où il prévoit la mobilisation des volumes d'abonnements résidants non utilisés aujourd'hui et un bilan après un an qui devra être suffisamment précis et inclure cette enquête de satisfaction et de besoins réels des usagers résidants.

Nous approuvons la mise à niveau des tarifs publics qui n'avaient pas évolué depuis 1997 dans la mesure où la priorité aux transports en commun doit se traduire, pour ceux-ci, par un tarif plus attractif que celui du stationnement. Nous approuvons aussi l'harmonisation de ces tarifs entre les parcs et leur mise en cohérence. Mais, pour nous, les parcs du centre de l'agglomération n'ont véritablement de sens que pour les résidants qui devraient bénéficier d'une priorité complète, tarifs et nombre de places, et peut-être à la marge pour certains usagers professionnels très particuliers comme les médecins et les infirmières qui doivent se déplacer.

Pour l'essentiel, c'est-à-dire pour les résidants, je vous invite à bien prendre en compte que sont en jeu non seulement le

PDU mais aussi notre politique de l'habitat. Si nous voulons conserver une réelle mixité sociale et fonctionnelle à certains quartiers du centre de Lyon, sans laquelle nous ne pourrions plus parler de développement équilibré et solidaire du Grand Lyon, il nous faut bien considérer que la question du stationnement résidants est vitale au même titre que celle de la diversité de l'offre de logement. Nous assistons déjà à une trop forte rotation de population due en partie à ces difficultés. Et si les besoins sont divers, les offres doivent s'adapter et tenir compte de la réalité, ce qui n'est pas encore le cas avec cette délibération telle qu'elle est.

Toutes les études, en particulier celles liées au recensement, montrent que les actifs dans ces quartiers travaillent en nombre significatif en dehors de la ville et même de la première couronne à des horaires de plus en plus atypiques. De plus, les professions qui exigent plusieurs déplacements dans la même journée dans toute l'agglomération sont de plus en plus représentées. L'offre de transports en commun ne répond pas à ces besoins particuliers. Pour ceux-ci, seule l'offre illimitée résidant est pertinente et les restrictions d'usage et d'abonnement Presqu'île sont inadaptées -je dis bien pour ceux-ci-. Les importances respectives des listes d'attente le montrent bien et, de ce point de vue, je n'en ai pas la même analyse que ma collègue précédemment : 1 000 pour les abonnements illimités contre 100 pour les abonnements Presqu'île avec rapport de 10 à 1. Nous considérons donc que l'abonnement illimité devrait être réservé aux résidants, ce qui n'est pas le cas dans cette délibération et ce qui est contradictoire avec les objectifs du PDU et que ces tarifs ne devraient pas évoluer, dans ce cas, s'ils sont réservés aux résidants, comme les tarifs tout public car aujourd'hui ils deviennent plus élevés que la location d'un garage.

Nous considérons aussi que le nombre total de places réservées aux différentes offres résidants devrait atteindre à moyen terme non seulement les objectifs des contrats en cours mais bien au moins 50 % de la capacité en places du centre-ville. Celui-ci pourrait se faire à l'occasion soit des renouvellements de contrats, soit pour les nouveaux parcs -ce qui est en grande partie le cas aujourd'hui-, soit à travers des renégociations. Je pense en particulier à Lyon Parc Auto qui, en tant que société d'économie mixte, devrait plus intégrer les priorités du PDU, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous comptons donc sur le bilan précis prévu après un an pour rectifier ces points-là.

Nous souhaiterions également que cette année voie l'aboutissement des longues, très longues études et discussions sur les offres combinées transports en commun-stationnement, que ce soit pour les résidants mais aussi pour les visiteurs, en particulier pour les usagers des restaurants, sites culturels ou établissements de nuit du centre-ville afin de les inciter à prendre les transports en commun.

Ces propositions constructives devraient nous permettre, avec le développement de l'offre quantitative en parcs résidants prévue dans le plan de mandat, de réellement créer les conditions d'une libération de l'espace public et d'un report sur ces parcs qui sont indispensables tout comme le sont le développement de véritables zones 30 dans le centre et la poursuite de l'effort pour les modes doux comme le vélo. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Fournel. Le groupe UDF.

**Mme BERTRIX :** Monsieur le président, je souhaiterais faire une intervention un petit peu plus globale qu'uniquement sur l'augmentation des tarifs pour les parcs de stationnement.

Les orientations stratégiques déterminées dans le domaine du déplacement ont pour objectif de diminuer la circulation automobile en faveur des modes doux ou avec les transports en commun. Par ailleurs, on constate un développement des parcs de stationnement sur la ville et plus particulièrement en centre-ville. Cette démarche répond sans doute aux souhaits des commerçants et des Lyonnais, je n'y suis pas opposée, mais n'est-elle pas contradictoire avec l'objectif visant à réduire le nombre d'automobiles ? On ne peut faire une chose et son contraire pour satisfaire tout le monde car on conduit ainsi l'agglomération au désordre. La cohérence entre ces deux démarches est assez difficile à cerner et la stratégie globale concernant les déplacements reste une véritable question.

Par ailleurs, l'augmentation du tarif des parcs dont la plus élevée concerne le centre-ville va engendrer une modification de la fréquentation et favoriser une certaine sélection car seuls les plus aisés pourront s'offrir un parking au centre-ville.

De même, a-t-on pris en considération les habitants des villes environnantes qui viennent à Lyon pour faire leurs achats ? Viendront-ils encore à la même fréquence s'ils ne peuvent accéder aux parkings du centre-ville ? Les parcs-relais appréciés en semaine pour ceux qui y travaillent ne correspondent pas aux besoins de ceux qui viennent faire leurs courses en famille les mercredis et les week-ends. Ceci peut engendrer des modifications économiques. En effet, les familles vont de plus en plus faire leurs courses dans les centres commerciaux des périphéries où les parcs de stationnements sont gratuits et les commerces sont sur place.

Nous ne sommes pas opposés à la réduction de la circulation automobile en centre-ville mais il faut plus de cohérence avec le PDU, les transports en commun et d'ailleurs certains maires de notre groupe travaillent en ce sens au sein de leur commune mais encore faudrait-il soutenir leur action. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, madame Bertrix. Le groupe Communiste.

**M. CHEVAILLER :** Monsieur le président, chers collègues, je dois dire que le groupe Communiste est très réticent sur ce rapport. Nous avons eu beaucoup de discussions, nous avons consulté et il nous semble que c'est un problème de philosophie sociale plus que de structures.

Personne, ici, ne parle encore de pouvoir d'achat, c'est notre principal souci. Nous avons un pouvoir d'achat qui diminue et nous avons des gens qui ont besoin de circuler, y compris en voiture, et qui évidemment se trouve en difficulté s'il y a des hausses qui les empêchent soit de circuler, soit de stationner pour leur activité, quoi qu'on en pense par ailleurs et quoi qu'on pense des modes doux, etc. A notre avis, il y a un problème plus social de pouvoir d'achat que de structures.

Alors, les problèmes de structures évidemment existent aussi. Je crois qu'un de mes collègues a soulevé le problème des cinq sociétés qui gèrent les parkings ; il devrait peut-être y avoir une autre façon de gérer l'ensemble de ces parkings en relation avec l'ensemble de la politique des transports en commun. Ce n'est pas sûr que nous soyons dans cet état d'esprit et il faudra peut-être y réfléchir parce que, de toute façon, l'augmentation des tarifs vient accentuer les difficultés pour beaucoup de gens, c'est ce qui nous importe. Et, pour autant, on ne voit pas fleurir les fameux parkings-relais qui permettraient, à différents points de l'agglomération, de mieux réguler cette circulation, de mieux offrir un produit transports en commun aux habitants et aux salariés.

Il me semble que c'est tout de même diffus comme politique et il ne semble pas que l'efficacité soit réelle *in fine*. D'ailleurs, il est très bien que notre collègue Jean-Louis Touraine dise qu'au bout d'un an, il nous faudra examiner quel est l'effet de cette nouvelle grille.

En tout cas, nous sommes très réticents quant à l'augmentation des tarifs. Pourquoi ? Si vous faites la balance entre ces augmentations de tarifs et le fait que l'on augmente aussi les tarifs dans les transports en commun, c'est tout de même illogique, surtout si l'on veut avoir une puissance d'attraction suffisamment massive pour permettre de modifier précisément les comportements, bien entendu dans l'intérêt des gens qui doivent se déplacer. Il nous semble qu'il y a des raisonnements qu'il nous faudrait préciser de ce point de vue parce qu'on ne va peut-être pas dans le meilleur des sens du point de vue social.

Donc, à l'occasion de ce rapport, nous voulons dire notre inquiétude. Il faut faire très attention à notre politique sociale d'ensemble. On dit qu'avec le mandat, nous n'augmentons pas les impôts mais les habitants ne sont tout de même pas des imbéciles et se rendent compte que de plus en plus des services offerts, quelle que soit leur catégorie, augmentent sans cesse. Alors, on peut ne pas augmenter les impôts directs de la Communauté urbaine mais, en attendant, les contribuables paient de plus en plus. Vous savez, on a utilisé dans le temps l'expression "cochons de payant" pour illustrer les charges des contribuables. Il faut faire très attention et je crois que, pour mes collègues de la gauche, c'est une réflexion. Il nous faut montrer une force réelle pour aider les habitants qui en ont le plus besoin.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Chevaller. Le groupe Synergies.

**Mme la vice-présidente VULLIEN :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons donc à nous prononcer ce soir sur le nouveau dispositif de tarification des parkings délégués et l'objectif de l'évolution tarifaire est essentiellement de traduire, dans son volet stationnement, le PDU que notre assemblée a approuvé en mai dernier.

Ainsi, cette nouvelle grille tarifaire cadre parfaitement aux objectifs dont nous avons discuté, à savoir favoriser les résidents, améliorer la rotation des places destinées aux visiteurs et inciter les pendulaires au report sur les transports en commun. Profitons d'ailleurs de ce rapport pour rappeler l'importance croissante et essentielle des parcs-relais autour de l'agglomération, dont la production doit être amplifiée car elle représente un enjeu énorme, notamment pour les communes périphériques. Un abonnement combiné parc de stationnement-transports publics est actuellement à l'étude et devrait permettre de faciliter les déplacements de nos concitoyens avec équité.

Mais, au-delà de la seule articulation avec le PDU, il faut également évoquer l'aspect financier de ce nouveau dispositif tarifaire. Pour cela, je voudrais insister sur trois points :

- le surcroît de recettes devrait bien faire l'objet d'une traduction financière de la redevance payée par les délégataires pour que le Grand Lyon puisse lui-même recueillir un retour minimum de sa politique en matière de stationnement et en particulier en matière d'offres nouvelles, notamment périphériques ;

- le surplus de recettes doit faire l'objet d'une réinscription maximale en investissement au sein de chacune des sociétés délégataires, particulièrement pour LPA qui gère 87 % des places déléguées, ceci afin de ne pas avoir à payer davantage

d'impôts sur les bénéficiaires qui seraient totalement improductifs en la matière ;

- enfin, je rappelle -mais cela a déjà été dit- que le pôle déplacements a souhaité que cette nouvelle grille tarifaire fasse l'objet d'un audit dans un an afin d'en observer les incidences sur les comportements ainsi que sur les finances des sociétés délégataires. Nous veillerons donc à ce que cet audit soit bien réalisé et nous vous ferons part des résultats.

Voilà les trois points que notre groupe souhaitait préciser avant de voter ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. BIDEAU :** Monsieur le président, chers collègues, ce rapport nous est présenté comme une traduction de façon concrète des orientations du PDU révisé, en prenant en compte la réalité des besoins et la nécessité du maintien de l'équilibre économique des contrats de délégation.

Je souhaiterais revenir sur deux points.

Le premier : le PDU est la réalité des besoins. Rappelons les objectifs du PDU en matière de politique de stationnement :

- pour les résidents, leur proposer des formules privilégiées,
- pour les visiteurs, maintenir l'offre en améliorant la rotation dans les parcs de stationnement et sur la voirie,
- pour les pendulaires, priorité au report sur les transports publics en développant l'offre et les parcs-relais et en augmentant le prix du stationnement au centre.

En ce qui concerne les résidents et les visiteurs, on leur donne effectivement satisfaction par des tarifs qui favorisent et incitent l'utilisation des parcs de stationnement, abonnements domicile-Prèsqu'île ou illimités.

Toutefois, en considérant le nombre d'abonnements en attente, environ 1 000, on se demande comment, même avec les nouveaux parcs en construction, de telles demandes pourront être satisfaites sauf au détriment des visiteurs et des pendulaires.

En ce qui concerne justement les pendulaires, nous touchons un point essentiel car on ne peut s'empêcher de rapprocher l'incidence de la fréquentation des parcs de stationnement au potentiel offert par les parcs-relais actuels. C'est un paramètre déterminant dans la politique de stationnement mais surtout de déplacements. Ils sont censés être une alternative et inciter à prendre les transports en commun. Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Ceux qui sont proposés sont situés en zones de forte densité urbaine, à la limite de la ville centre (Gorge de Loup, Villeurbanne ou Vénissieux), donc déjà difficiles d'accès et saturés très vite le matin. De ce fait, les automobilistes entrent par obligation dans la ville centre pour trouver un autre stationnement. Considérant l'augmentation constante de la circulation, ces parcs-relais seront très vite obsolètes. Le PDU n'a pas projeté cette saturation. Quid d'une alternative de parcs-relais en grande périphérie ? Ne faut-il pas dès à présent agir en amont tant sur la maîtrise du foncier que sur l'intégration dans le PDU et le PLU de ces futures réserves de stationnement, renforçant par ailleurs le maillage des transports en commun ?

Le deuxième point concerne l'équilibre économique des contrats de délégation. Comme d'habitude, monsieur le président, vous allez nous dire que vous ferez. Aujourd'hui, on souhaiterait vous dire : "Faites !". Sur les cinq délégataires, Lyon Parc Auto est omniprésent dans l'hypercentre avec vingt parcs en gestion. On propose une augmentation des tarifs qui rattrapent tout juste l'inflation. En limitant cette hausse, en prévoyant une clause d'indexation pour rendre certes régulières les prochaines augmentations mais exceptionnels les rattrapages, je veux le souligner, en donnant la priorité aux résidents à tarifs d'abonnements préférentiels, on va donc limiter les recettes de Lyon Parc Auto, donc sa capacité à construire les nouveaux parcs qui ont été concédés, sauf à demander des participations supplémentaires à la Communauté urbaine. Une fois de plus, c'est donc bien le contribuable et non l'automobiliste qui paiera. Nous sommes donc en totale incohérence avec le PDU puisque l'automobiliste n'a que peu d'alternative pour laisser sa voiture et utiliser les transports en commun même s'il le désire et que le contribuable paiera le déficit même s'il ne le veut pas et, comme souvent ce sont les mêmes, ils seront doublement mécontents.

C'est face à ces contradictions, monsieur le président, que les élus du groupe Union pour un mouvement populaire s'abstiendront sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Bideau. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. FLACONNÈCHE :** Monsieur le président, chers collègues, avec ce rapport, nous nous donnons l'ambition d'utiliser les tarifs des parcs de stationnement du Grand Lyon comme un véritable outil de notre politique de déplacements urbains. Cette politique s'incarne à travers le PDU et je crois utile, dans un premier temps, de faire quelques rappels des orientations que nous avons prises et, dans un deuxième temps, de lancer quelques pistes pour des orientations futures.

Si on devait ne retenir qu'une seule idée du PDU, ce serait moins de place pour la voiture en ville. Nous savons cependant que nos liens avec la voiture sont forts. On peut en citer trois : utilité, plaisir, habitude. Il s'agit de remplacer la place de la voiture là où elle est irremplaçable ou indispensable. Il faut veiller à ce que l'usage plaisir ne se fasse pas au détriment du plaisir des autres et enfin il s'agit de faire régresser ou disparaître l'usage machinal. Un large consensus existe sur ces objectifs, il reste à se mettre d'accord sur les modalités avec une idée directrice : user de la persuasion plutôt que de l'obligation, inciter plutôt qu'interdire. Les tarifs sont un moyen d'y parvenir.

Dès la première version du PDU votée en 1997, la tarification des parkings était mentionnée comme un des leviers permettant de modifier le comportement des automobilistes. Il était dit que les collectivités mettront en place une tarification attractive pour les résidents en tenant compte des deux impératifs suivants : le tarif doit inciter l'automobiliste à ne pas utiliser son véhicule pour un déplacement domicile-travail ; il ne faut pas pour autant créer une concurrence déséquilibrée par rapport à l'offre privée -c'était la page 20 du chapitre "les actions à mettre en œuvre"-.

Nous sommes en train de finaliser un nouveau plan des déplacements urbains dont l'enquête publique se termine vendredi prochain et qui sera donc appliqué dès 2005. Les orientations de 1997 sont reprises dans le nouveau PDU, assorties de quelques recommandations comme : "le coût du stationnement pendulaire sera augmenté", "les règles tarifaires des abonnements résidents seront réétudiées pour réellement favoriser ceux qui utilisent le moins leur véhicule" ou encore "tous les nouveaux parcs de stationnement comporteront une

proportion de places affectées aux résidents en fonction des difficultés de stationnement rencontrées sur le secteur".

Le rapport que nous examinons est bien conforme à ces objectifs et appelle quelques observations. Tout d'abord, l'augmentation est justifiée par le rattrapage de l'inflation, la comparaison avec les prix des transports en commun et la nécessité de ne pas créer une concurrence déséquilibrée par rapport à l'offre privée. Ensuite, il est réservé une place pour un usage sur des périodes courtes avec des tarifs adaptés, tranche de vingt minutes, qui encourage un stationnement de courte durée tandis que le stationnement de longue durée, celui des pendulaires, est pénalisé par l'augmentation des tarifs. Enfin, les abonnements sont principalement de deux types : illimité et domicile.

Je voudrais détailler un peu ce dernier type d'abonnement qui me paraît exemplaire quant à la relation que nous devons mettre en place avec les automobilistes. Cet abonnement existait déjà sous le nom "domicile-Prèsqu'île" ; le contrat passé avec les abonnés était le suivant : pas d'usage de la voiture pour des trajets domicile-travail. Le contrôle se faisant sur les horaires d'utilisation, cela ne garantissait pas un usage moindre de la voiture. Une nouvelle formule est donc proposée, elle est d'ailleurs étendue à de nouveaux parkings hors Presqu'île. Chaque abonné a droit à quinze sorties par mois pour un prix de 83 €. Chaque sortie supplémentaire lui coûte cinq euros ; il a donc un intérêt financier à un usage raisonné de son véhicule. Pas d'interdiction mais une incitation. J'espère que cette formule rencontrera le succès qu'elle mérite, d'autant que chacun peut bien comprendre que si les mesures incitatives se révélaient inefficaces, nous serions sans doute condamnés ultérieurement à l'emploi de mesures contraignantes et coercitives.

J'en arrive maintenant aux propositions. Il est convenu dans le rapport que nous aurons à revenir régulièrement sur ces questions -peut-être tous les ans- et je donne trois pistes à appliquer dès l'an prochain ou sur une période plus longue si nous avons besoin de plus de temps pour expérimenter et convaincre :

1° - l'abonnement limité est proposé à un coût inférieur à son prix réel sans qu'une contrepartie ne soit demandée à son utilisateur par un usage raisonné de la voiture. Nous proposons donc de le supprimer et de le remplacer par le seul abonnement domicile. En réalité, ceux qui continueront à utiliser leur véhicule tous les jours payeront sensiblement le même prix mais seront incités à ne plus le faire, ce qui n'est pas le cas avec la formule actuelle ;

2° - la logique en œuvre dans l'abonnement domicile peut être amplifiée, le coût de base peut être réduit, le nombre de sorties gratuites diminué et celui des sorties payantes augmenté ;

3° - nous savons que certains sont malheureusement tributaires de la voiture, notamment pour raison professionnelle. Le problème que pose l'utilisation du levier tarifaire est qu'il est subi par ceux qui n'ont d'autre choix. S'il se trouve qu'en plus, leurs moyens sont limités, cela pose un problème d'équité. En effet, un euro, on le sait bien, ne représente pas la même somme pour tout le monde. Nous proposons donc, pour maintenir la possibilité d'avoir une voiture dans le centre-ville à des couches peu fortunées, d'étudier une tarification sociale : une personne non imposable par exemple pourrait se voir proposer des abonnements avec une réduction importante.

Ces propositions, bien sûr, appellent le débat. Ce débat nous concerne tous car les problèmes de la ville centre aujourd'hui seront ceux de la périphérie demain. Il convient donc de trouver de bons outils de régulation qui nous permettront d'anticiper et d'éviter de voir s'étendre certains problèmes de Lyon à tout le Grand Lyon. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Flaconnèche. Monsieur Touraine.

**M. le vice-président TOURAINE :** Monsieur le président, je vais essayer de répondre rapidement, en remerciant tout d'abord tous nos collègues qui ont analysé en détail ce dossier, ont contribué aux différentes phases de la concertation et nous apportent au fil des mois des éléments intéressants qui ont été introduits dans le rapport et qui pourront l'être l'an prochain si des corrections doivent être apportées.

Bien sûr, chacun a conscience qu'il y a des impératifs difficiles à concilier. Nous souhaitons, beaucoup d'entre nous souhaitent ne pas créer une sélection par l'argent, en tout cas pas une sélection excessive par l'argent, cela ne serait pas raisonnable, mais en même temps nous avons l'ambition de réduire la pollution et les nuisances liées aux voitures. Nous constatons une augmentation importante des demandes, année après année, sans possibilité, sans même de volonté de notre part bien sûr, d'augmenter significativement l'offre car cela aboutirait à paralyser ou asphyxier l'agglomération par trop de voitures. Il nous faut trouver le moyen de gérer une offre qui restera très insuffisante au regard des demandes et dont on ne veut pas faire évoluer le coût d'une façon démentielle. Si c'était la seule loi de l'offre et de la demande qui prévalait, on imagine quels seraient les prix des stationnements.

On voit bien qu'en cela, il y a une recherche d'une philosophie nouvelle pour les déplacements. Les voitures doivent semble-t-il -en tout cas, c'est notre conception- être susceptibles d'accéder à la ville car pour beaucoup d'activités (qu'elles soient commerciales mais aussi administratives ou culturelles, ou tout simplement parce qu'il faut que le centre-ville puisse être accessible à ses habitants de toutes catégories sociales) il y a nécessité de stationnement de voitures à proximité.

Cependant, nous ne voulons pas que la voiture demeure hégémonique et nous souhaiterions que, progressivement, le stationnement de surface cède le pas pour favoriser au contraire des stationnements en souterrain. Cela permettrait de redonner à l'espace public en surface la possibilité d'être approprié par les femmes, les hommes et les enfants de notre ville ou par les visiteurs de notre ville. Cette philosophie, j'imagine que nous sommes nombreux à la partager mais ensuite il faut la décliner dans les faits et c'est ce que nous avons essayé dans ce rapport, qui certes est un compromis mais qui, je crois, a tout de même une authentique lisibilité.

Je vais maintenant donner quelques éléments de réponse aux uns et aux autres.

J'avoue avoir été quelque peu étonné par certains éléments de la présentation de madame Bertrix puisque chacun se rappelle que les demandes initiales qui ont conduit à ce travail, émanant de monsieur Philip, président de Lyon Parc Auto, étaient le doublement du prix des parkings. Et si nous n'avons pas été à ce niveau-là et si nous avons résisté à cette augmentation trop importante, trop brutale, c'est bien parce que nous avons conscience que cela entraînerait un effet dissuasif pour beaucoup d'automobilistes qui alors continueraient à privilégier le stationnement en surface plutôt que le stationnement souterrain, ce qui va à l'encontre de la philosophie recherchée. Si nous voulons modérer la circulation, modérer le stationnement en surface, il faut que le stationnement dans les parcs souterrains soit accessible et à un prix raisonnable.

Par ailleurs, en réponse à plusieurs des remarques, oui, nous souhaitons évoluer vers un couplage du stationnement et de

l'abonnement avec les transports en commun, ce sera un grand progrès. Les travaux sont conduits de façon conjointe avec le Sytral pour offrir ce système-là et il est vrai que cela représentera, je l'imagine, un levier important, incitant beaucoup de Lyonnais et d'habitants de l'agglomération à utiliser davantage les transports en commun et moins leur voiture.

J'ajoute que, s'agissant des résidants de proximité sollicitant un abonnement dans ces parcs, une extension du dispositif domicile-Presqu'île est développée et cette offre s'étendra à des parcs qui ne sont pas dans la Presqu'île mais qui sont en cours de construction actuellement, si bien qu'il faudra changer la dénomination permettant aux résidants de bénéficier de ces tarifs attractifs (pour ceux qui utilisent moins de quinze fois par mois leur voiture).

Oui, j'ai bien entendu à nouveau de la part de monsieur Fournel la remarque qu'il avait déjà formulée d'une enquête de satisfaction et de besoins. Celle-ci sera réalisée et sera intégrée à la réflexion globale qui vous sera proposée dans un an pour suggérer d'éventuelles corrections à cette grille tarifaire.

En réponse à messieurs Chevailler et Bideau, oui, il y a une augmentation très importante prévue des parcs-relais, notamment grâce à l'effort du Sytral. Cela demande quelques années pour leur construction mais il est vrai actuellement que beaucoup de ces parcs ont tendance à être saturés à partir d'une certaine heure de la matinée. Cela prouve l'engouement, le succès de ces parcs-relais. Il faut les multiplier, que leur capacité soit étendue, qu'à toutes les extrémités d'une ligne de métro, de tramway, il y ait des parcs-relais de qualité et qu'il y ait aussi de tels parcs-relais auprès des gares de la communauté urbaine de Lyon, voire même au-delà de la communauté urbaine de Lyon, qu'il y ait enfin des parcs intermédiaires pour ceux qui ne vont pas rechercher des parcs-relais en bout de ligne de transports en commun mais qui auraient tendance à les prendre avant d'arriver dans la partie la plus dense de l'agglomération.

Je pense, au total, monsieur le président, mes chers collègues, que l'efficacité sera au bout du compte obtenue par étapes. Dans un an, nous n'aurons pas l'efficacité totale ni obtenu absolument tous les objectifs énoncés mais je pense que nous aurons poursuivi notre modification des comportements, que déjà maintenant nous commençons à observer (par différentes mesures qui ont été prises), que, pour la première fois depuis plusieurs décennies, il y a une très légère diminution de la circulation automobile dans notre agglomération. Ceci nous incite à aller plus loin, de façon volontariste, pour avoir un rééquilibrage des modes de déplacements.

Je termine en indiquant qu'il y a des espoirs dans l'amélioration et le développement des plans de déplacements d'entreprises. En effet, il demeure, même s'ils sont moins nombreux que dans le passé, que la part des déplacements et des trajets domicile-travail est importante dans ces déplacements quotidiens dans notre agglomération. Grâce aux plans de déplacements d'entreprises, des transferts, soit vers les modes doux, soit vers les transports en commun, soit vers le covoiturage, soit vers d'autres formules qui existent, permettront de diminuer quelque peu le nombre de voitures et le besoin de stationnement dans le centre de l'agglomération. Tout le monde y trouvera son compte. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Touraine. Pour clore cette discussion qui avait quelquefois un caractère virginal qui rafraîchissait l'âme tant la candeur d'un certain nombre d'entre nous était béate : en effet, par exemple, pour qui n'a pas augmenté pendant huit ans les tarifs de stationnement, découvrir soudain et d'un seul coup l'urgence de doubler ou

de tripler rafraîchit toujours l'âme et cela fait du bien de voir comment tout d'un coup il peut venir des idées à ceux qui ont été les plus blasés par le passé.

Je vais donc mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (sauf M. Calvel) et Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

---

**N° 2004-2159 - déplacements et urbanisme** - Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2003 : SERL, Opac du Rhône, SEM Lyon Confluence et SEM Cité internationale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2159. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CHARRIER,** rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, avant d'aborder plus directement le dossier, vous me permettez cette introduction.

Les préoccupations en matière de développement durable nous conduisent à nous réinterroger sur les modalités de production de la ville qui s'opèrent désormais davantage en renouvellement de la ville sur elle-même qu'en extension. Cette régénération de la ville sur elle-même s'effectue dans un contexte où les exigences de la population à satisfaire sont de plus en plus fortes et où les contraintes législatives réglementaires de plus en plus grandes. Face à l'augmentation des attentes sociales mais aussi économiques, la collectivité a été amenée à définir des politiques publiques en matière d'habitat, d'environnement, de déplacements urbains, de développement économique ou encore en matière de proximité qui se déclinent en priorité dans les opérations d'urbanisme public dont l'outil principal est la ZAC.

Tout cela contribue à complexifier le processus de production de la ville et à surenchérir les coûts de réalisation des projets urbains. La ZAC est un outil d'intervention particulièrement intéressant qui permet de développer les projets urbains répondant à des enjeux multiples et qui est susceptible à la fois d'accélérer le processus d'urbanisation, par le remembrement foncier notamment, de maîtriser l'organisation de l'espace, de garantir des équipements publics de qualité et d'impulser une dynamique économique en la conjugaison de financements publics et privés. Cet outil est aussi un des seuls qui permettent d'appréhender la réalité de la production des coûts de la ville sur un secteur, et ce dans la plus parfaite transparence - ce sont les bilans d'opération-, transparence qui, je vous le rappelle, s'opère à chacune des étapes d'avancement des projets, de la phase d'initialisation à la phase de faisabilité puis création de la ZAC puisque toutes ces étapes sont soumises à la validation des instances politiques que sont le Bureau et le conseil de Communauté ; transparence encore à travers l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui dans le cadre de cette présentation.

Aussi, je vais non seulement vous présenter les résultats financiers des comptes-rendus annuels aux collectivités comme le veut la législation en vigueur mais également vous donner une information sur le volet économique de l'ensemble des opérations d'aménagement qui se déroulent sur le territoire du Grand Lyon. Nous allons donc, comme les années précédentes, aborder successivement les résultats de la commercialisation de l'ensemble des ZAC (régie directe, convention publique et convention privée) mais aussi les résultats des opérations confiées aux aménageurs publics (SERL, Opac du Rhône, SEM Lyon Confluence, SEM Cité internationale).

Les résultats présentés concernent principalement les 45 opérations en phase active, sachant que 22 opérations sont en voie d'achèvement ou de liquidation. Parmi les 45 opérations en phase active, 8 sont réalisées en régie, 25 sont réalisées par voie de conventions publiques d'aménagement, 12 sont réalisées par conventions avec des aménageurs privés.

Dans le cadre de notre commercialisation des terrains à vocation d'activité, l'année 2003 est une année relativement correcte avec une commercialisation de 102 384 mètres carrés de SHON commercialisés. Ce résultat est certes inférieur à celui enregistré l'année précédente mais je vous rappelle que l'année 2002 était relativement exceptionnelle. A noter toutefois que l'année 2003 est supérieure à la moyenne des cinq dernières années puisque nous étions, ces cinq dernières années, à une moyenne annuelle de 96 809 mètres carrés.

Comment se répartissent ces 102 384 mètres carrés commercialisés ? A noter que la majeure partie des ventes de terrains l'a été pour le marché de bureaux : 60 % du total. La répartition s'opère donc de la façon suivante :

- 61 455 mètres carrés à vocation tertiaire,
- 22 689 mètres carrés à usage industriel,
- 10 501 mètres carrés pour les autres activités, notamment la logistique,
- 3 146 mètres carrés pour les produits hôteliers.

Les prévisions de commercialisation pour l'année 2003 n'ont pu être atteintes totalement en raison du report de la signature d'actes de vente pour les opérations que nous avons indiquées sur ce tableau. Mais il faut noter que l'ensemble de ces ventes a fait l'objet d'une régularisation par acte notarié début 2004 et qu'il conviendra donc de les intégrer sur cette année-là, ce qui viendra améliorer le bilan 2004.

Les ventes de terrains à vocation d'activité les plus significatives de l'année 2003 ont été réalisées sur les opérations suivantes :

- la ZAC Pesselière à Mions,
- la ZAC Feuilly à Saint Priest,
- la ZAC de la Cité internationale à Lyon 6°,
- la ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°.

A propos de la commercialisation des produits tertiaires, le niveau de commercialisation enregistré au cours de l'année 2003 sur les opérations d'urbanisme pour les produits tertiaires, à savoir 61 455 mètres carrés, est à mettre en corrélation avec les 170 000 mètres carrés placés pour l'ensemble du Grand Lyon ; de même que sur les 240 000 mètres carrés de produits d'activités traditionnelles vendus sur le Grand Lyon, 33 190 mètres carrés sont issus de nos opérations d'aménagement. Les perspectives de commercialisation pour l'année 2004 en matière de terrains à vocation d'activité se situent autour de 122 346 mètres carrés dont 94 170 mètres carrés destinés à des produits tertiaires.

Compte tenu du niveau de commercialisation constaté pour l'année 2003, le volume de terrains à caractère d'activité, c'est-à-dire le stock, diminue par rapport au stock enregistré l'année précédente pour atteindre 1 318 315 mètres carrés. L'essentiel de l'offre disponible se répartit sur les produits tertiaires pour 461 055 mètres carrés et sur les produits industriels pour 493 250 mètres carrés ou autres activités pour 249 769 mètres carrés.

Nous avons là un stock qui est mobilisable en totalité et qui n'est pas mobilisable bien évidemment à court et moyen terme. Si l'on regarde le court terme, c'est-à-dire dans les trois ans à venir, ce stock se résume à 587 275 mètres carrés et se répartissant à concurrence de 237 647 mètres carrés pour les produits tertiaires, 66 250 mètres carrés sur les produits industriels et 169 926 mètres carrés pour les produits d'autres activités. L'offre disponible à moyen et long termes, soit au-delà de 2007, serait quant à elle de 731 040 mètres carrés répartis à concurrence de 223 408 mètres carrés de tertiaire, 427 000 mètres carrés d'industrie et 79 843 mètres carrés pour les autres activités. A noter que l'offre hôtelière n'apparaît plus en tant que telle dans la programmation ; pour autant, les besoins pourraient être satisfaits dans la mesure où le zonage UI au plan local d'urbanisme permet le développement des produits hôteliers.

Par ailleurs, il convient de souligner une tendance dans l'évolution des besoins avec des demandes d'implantation de locaux de production et de tertiaire associés sur des petites superficies et dans les parcs d'activités plus traditionnels. A ce titre, il serait souhaitable que soit analysée, dans le cadre des requalifications des zones industrielles, l'intervention de la collectivité sur les locaux en friche ou sur les locaux obsolètes afin de pérenniser, sur ces secteurs déjà équipés, le maintien et le développement d'activités économiques. En fait, ce que nous pourrions proposer ce serait, tout comme nous faisons du renouvellement urbain sur les parties de l'agglomération marquées par l'habitat, de promouvoir du renouvellement urbain sur les zones d'activités déjà existantes, en particulier celles qui ont vingt à vingt-cinq ans et qui sont marquées par de l'obsolescence.

Je vous propose maintenant d'examiner la commercialisation des terrains à vocation d'habitat. Ainsi, l'année 2003 se traduit par un niveau de commercialisation quasi identique enregistré pour l'année 2002 avec 223 équivalents logements, résultat toutefois modeste si on considère la moyenne des ventes réalisées ces cinq dernières années (445 logements). Ce niveau de commercialisation s'explique en particulier par des reports d'actes de vente sur les projets comme la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins, la ZAC du quartier de l'Industrie à Lyon 9°, la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest et la ZAC du Fort à Bron qui a nécessité une modification du POS. Par ailleurs, certains contentieux sont venus perturber la commercialisation des terrains à vocation d'habitat, par exemple la ZAC Mozart à Saint Priest.

Les prévisions de commercialisation pour l'année 2004, toujours dans le domaine de l'habitat, se situent autour de 777 équivalents logements répartis à concurrence de 580 logements pour les produits en accession à la propriété, 101 logements pour les produits locatifs sociaux et 61 logements pour les produits dits intermédiaires ; 35 ne sont pas encore déterminés.

Ainsi, compte tenu des commercialisations réalisées sur l'année 2003, on constate que le stock de terrains à vocation d'habitat dans les opérations d'urbanisme correspond à environ 3 926 logements. Ce volume correspond à peu près à huit années de commercialisation. Ce stock n'est toutefois

pas considérable si l'on considère les délais de gestation des opérations d'urbanisme pour assurer le renouvellement de l'offre et le nombre de logements vendus en 2003 à l'échelle de l'agglomération (4 282 logements).

En effet, l'essentiel du stock, soit près de 2 394 logements, est mobilisable dans les trois années à venir. Il se répartit de manière préférentielle sur des produits en accession à la propriété pour 1 284 équivalents logements, sur des produits locatifs sociaux pour 188 logements et sur des produits intermédiaires pour 139 logements et enfin pour 783 logements non encore déterminés.

Un petit commentaire concernant l'offre en matière de logement social : celle-ci peut apparaître à première lecture relativement faible. Aussi, il me semble important de rappeler l'offre globale de logements sociaux mis sur le marché dans le cadre d'opérations de ZAC qui correspondent à peu près à 35 % de l'offre de logements développée dans ces opérations. L'offre de logement social dans les ZAC est aujourd'hui faible dans la mesure où l'essentiel des terrains ont été commercialisés lors des premières années de lancement des opérations. Dans les ZAC, nous avons très souvent commencé par commercialiser du logement social. Bien évidemment, en fin d'opération, on ne trouve pas les mêmes résultats.

Toujours dans le domaine du logement, l'analyse de l'offre disponible pour les années 2007-2014 : le stock des terrains à vocation d'habitat, au-delà de l'année 2007, devient relativement faible, par contre, quel que soit d'ailleurs le produit proposé (accession, logement social ou intermédiaire), d'où la nécessité de travailler sur le renouvellement de l'offre en matière de logements pour tous produits confondus, ce qui implique -ce que nous avons initié, monsieur le président- un renforcement de notre politique d'action foncière.

Ce renouvellement de l'offre a été en partie assuré par l'approbation, au cours de l'année 2004, de sept opérations de ZAC nouvelles à vocation de logement mixte. Donc, nous les avons énumérées sur ce tableau : la ZAC Valéo (640 équivalents logements), la ZAC du Centre de Tassin la Demi Lune (278 logements), la ZAC des Maisons neuves à Villeurbanne (260 logements), la ZAC de la Fraternité à Décines (220 logements), la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny (203 logements) et la ZAC de la Buire à Lyon 3° (640 logements). Ainsi, le stock de la fin 2003 de 3 926 logements sera augmenté dès l'année prochaine de 2 931 logements comprenant 20 % de logements sociaux au minimum.

Après avoir examiné le volet commercial de l'ensemble des opérations d'urbanisme, quel que soit le mode de réalisation, je vous propose maintenant de nous concentrer sur le volet financier des opérations d'urbanisme confiées à nos aménageurs publics tels que Serl, Opac du Rhône, SEM Lyon Confluence et SEM Cité internationale. Au préalable, je souhaiterais apporter quelques précisions de terminologie pour rappeler notamment que les écarts -puisque l'on va parler d'écarts- correspondent à la différence, en fin d'opération, entre les dépenses et les recettes réalisées et restant à réaliser à programmes de construction et d'équipements constants ; conséquence : ces écarts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre compte tenu, entre autres, des prix et des rythmes de vente à opérer.

Le résultat qui vous est présenté correspond à la consolidation de toutes les opérations confiées par voie de convention publique. Ainsi, la somme des écarts fin 2003 correspond à un solde positif de 5,81 M€, résultat sensiblement amélioré par rapport à celui de 2002 qui, je vous le rappelle, était de 3,72 M€.

Ceci s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêt provisionnés dans les bilans : le taux initial était de 5,5 %, il est passé à 5 %. Le montant des participations délibérées restant à verser s'élevant à 241,47 M€ fin 2002 est quant à lui ramené à 226,70 M€ puisqu'il intègre les participations versées en 2003.

Je vous propose maintenant d'examiner les perspectives d'évolution des financements mobilisés jusqu'à la fin du mandat et au-delà. Ces financements recouvrent les participations restant à verser en section de fonctionnement au budget de la collectivité, ce sont les fonds de concours, et les financements mobilisés pour les travaux primaires réalisés à l'occasion des opérations d'urbanisme et financés, eux, en section d'investissement.

L'évolution des financements nécessaires s'appréhende en trois étapes. La première concerne les financements à mettre en œuvre pour les opérations déjà approuvées ; la deuxième étape concernera les opérations déjà approuvées et les opérations approuvées ou en voie de l'être en 2004 ; enfin, la troisième concernera les opérations approuvées et les projets inscrits à la PPI pour lesquels les chiffrages sont en cours.

En préalable à cette présentation, il convient de rappeler tout d'abord que la dette issue du précédent mandat était de 155,58 M€, que l'engagement actuel du financement annuel est porté de 28 M€ à 31 M€ -rappelons que nous étions à 25 M€ en début de mandat-.

Dans le tableau qui vous est présenté et qui recouvre toutes les opérations approuvées à fin 2003 avec leur échéancier de paiement, nous observons tout d'abord que le total des reports sur les mandats suivants se situe à hauteur de 85,09 M€ (72,54 M€ de 2008 à 2013 et 12,55 M€ au-delà de 2013). Il convient de rajouter à ces 85,09 M€ le rétalement des participations qui, par année, dépassent 31 M€, soit au total 18,54 M€ qui s'ajoutent donc aux 85,09 M€, ce qui fait 103,63 M€ -bien évidemment tout le monde suit !-. La marge de manœuvre pour les nouvelles opérations est donc de 51,95 M€ -c'est la différence entre les 155,58 M€ et les 103,63 M€-.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, vous constaterez que ceux-ci sont aussi en évolution constante, eu égard au taux d'effort qui se situait jusqu'à présent autour de 15 M€ sans que cela ne pose toutefois de difficultés majeures.

Je vous propose maintenant d'analyser l'évolution des financements à mobiliser en prenant en compte les opérations nouvelles -donc c'est la deuxième étape-, approuvées au cours de l'année 2004 ou en voie de l'être. Ce sont notamment la ZAC du Centre de Tassin, la ZAC de la Fraternité à Décines, la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny, la ZAC des Maisons neuves à Villeurbanne, la zone d'activité de Rillieux Sermenaz ou encore des projets de ZAC des Bruyères à Limonest et les travaux d'équipement primaire de Sathonay Camp.

Suivant les mêmes hypothèses que précédemment, on constate que l'effort à réaliser sur 2005, 2006, 2007 est supérieur au budget de fonctionnement alloué annuellement à la hauteur de 31 M€ et nécessitera donc un échelonnement pour 21,63 M€, sachant que le report au-delà du mandat se situe déjà à hauteur de 150,44 M€. Ainsi, le report global au-delà du mandat serait de l'ordre de 172,07 M€.

En matière de crédits d'investissement, on note une évolution globale de l'ordre de 11 M€.

Troisième étape, si l'on prend en compte l'évolution des financements restants à mobiliser, si l'on considère les projets inscrits à la PPI en cours de chiffrage, on constatera que les besoins de financement en fonctionnement au-delà du mandat sont de l'ordre de 195,78 M€ si l'on intègre l'étalement des financements sur les années 2005, 2006 et 2007.

Pour clore cette présentation, on projette un graphe qui représente la synthèse de l'évolution de la charge financière reportée à la fin de chaque mandat. Pour le mandat qui nous concerne, il est aujourd'hui évalué à 195,7 M€. Certes, ce montant est important, il est aussi révélateur -comme je l'ai indiqué en début d'intervention- de l'augmentation des coûts de production de la ville, d'autant plus que nous avons décidé, à juste titre, de renouveler la ville sur elle-même. Ce chiffre, si nous voulons poursuivre notre effort de renouvellement urbain, doit aussi nous interpeller sur notre capacité à réduire les coûts du foncier d'origine car c'est la matière première sur laquelle nous intervenons.

En effet, il me semble que seule une politique foncière offensive pourrait nous permettre de juguler les hausses du coût des terrains sur l'ensemble de l'agglomération, en rappelant que ceux-ci ont augmenté en moyenne de 30 % ces dernières années.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, les commentaires que je voulais faire sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Charrier. Le groupe Synergies a demandé la parole.

**M. le vice-président ABADIE :** Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, je souhaiterais d'abord donner acte aux services communautaires des progrès indéniables réalisés sur le plan de la transparence, de la présentation de ces CRAC.

Ainsi, la projection financière sur le prochain mandat a été en effet conservée afin de pouvoir appréhender correctement ce bilan. Ceci étant souligné, je voudrais faire un bond d'un an en arrière et rappeler la teneur de l'intervention de mon collègue José Mansot, ici même, le 20 octobre 2003 au nom de notre groupe. A l'occasion de l'examen des CRAC 2002, nous avons émis six observations que je voudrais vous rappeler brièvement :

- l'intérêt de l'outil ZAC créateur de richesse pour notre agglomération et particulièrement dans le développement de l'habitat ;

- la nécessité impérieuse pour notre collectivité de se fixer un plafond d'intervention financière dévolue aux ZAC, ceci en vue de ne pas obérer complètement l'action des mandats futurs -et nous l'avons vu puisque de 25 M€ nous sommes passés à 31 M€- ;

- la demande de critères objectifs et quantifiés qui présideraient à la décision de faire telle ou telle ZAC pour une cohérence collective des opérations d'aménagement ;

- ne pas se limiter à la seule constatation d'un déficit qui demeure toujours relatif mais bien intégrer les coûts ultérieurs de chaque opération destinée à voir le jour ;

- rationaliser les études préopérationnelles et identifier constamment les pistes d'économies techniques.

- la mise en place impérieuse -car urgente- d'une politique foncière.

Monsieur le président, chers collègues, nous aurions pu réitérer intégralement les six points de cette intervention cette année. Ces CRAC 2003 nous inspirant strictement les mêmes réflexions et l'effort financier s'accroissant.

Faut-il se réjouir de la constance de notre groupe dans ses aspirations ou au contraire doit-on déplorer une spirale des opérations d'aménagement que rien ne peut arrêter et surtout pas les appels à la vigilance des élus ? Nous restons très inquiets à la lecture des prévisions du poids financier croissant que notre collectivité devra subir jusqu'en 2014 au moins. D'autant qu'il faut ajouter à ce poids celui des opérations de politique de la ville, politique certes nécessaire mais dont l'importance financière globale doit être rapprochée de celle de ces opérations pour pouvoir toucher du doigt la facture engageant le Grand Lyon pendant les quinze prochaines années.

Notre groupe réitère donc les axes de réflexion déjà énoncés l'année dernière en les complétant par les trois interpellations suivantes :

1° - Il faudra bien se doter d'outils efficaces et politiques pour déterminer si telle ou telle ZAC entre dans les champs du possible d'un point de vue communautaire ; en d'autres termes, disposer d'un ensemble de critères préétablis pour qu'enfin une cohérence d'agglomération puisse être visible en la matière. Certes, je peux personnellement attester de quelques améliorations dans ce processus de décision de la mise en œuvre des ZAC. Le choix de lancement d'une opération d'aménagement n'est plus strictement chronologique, c'est-à-dire en fonction de l'avancement et de l'ordre d'arrivée des projets, mais de plus en plus sur sa réelle opportunité en matière économique ou sociale. Des progrès dans ce domaine sont néanmoins encore possibles ;

2° - Il est très instructif d'observer le pourcentage de participation communale dans chacune des ZAC et, si vous procédez à cette observation, vous constaterez sans nul doute une disparité flagrante qui représente un obstacle majeur à l'émergence d'une démarche d'agglomération en ce qui concerne son aménagement. Cette divergence de traitement ne doit plus être de mise dorénavant ;

3° - Enfin, il est absolument incontestable, davantage d'année en année, que la spéculation foncière dans notre agglomération nous handicape terriblement alors que nous avons probablement les moyens d'en limiter les effets, eu égard à l'importance de notre collectivité.

Nous vous demandons donc officiellement, monsieur le président, qu'un groupe de travail politique sur la maîtrise de cette spéculation soit constitué afin de déterminer efficacement notre marge de manœuvre dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Abadie. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**Mme DESBAZELLE :** Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, nous avons à examiner les résultats des ZAC. Ce dossier est très important et pèse lourdement, comme nous allons le voir, dans le budget de notre collectivité. Les ZAC sont, comme cela a déjà été dit et constaté, un outil privilégié d'aménagement urbain. Mais, au vu des résultats présentés ce soir, n'est-il pas temps de se poser les vraies questions en tant qu'élus responsables de l'optimisation de cet outil ?

En écho à l'intervention de notre collègue, monsieur Abadie, nous pouvons faire deux constats ainsi que deux propositions, deux constats concernant les résultats de commercialisation et les résultats financiers et deux propositions concernant les moyens de maîtrise du coût du foncier et l'adaptation de l'outil ZAC.

Concernant la commercialisation des ZAC, les résultats sont en effet accablants. Le bilan de commercialisation d'activités est tombé à 54,54 % au lieu de 79,30 % en 2002. On nous dit que ce retard est dû à la lenteur de rédaction des actes notariés mais les délais entre la promesse de vente et la signature de la vente ne sont-ils pas mieux gérables en amont ? Ne faut-il pas plutôt se demander si certaines ZAC d'activité sont en réelle adéquation avec les objectifs économiques actuels ou d'avenir ? Certes, l'exercice est difficile mais les résultats démontrent que l'on ne cible pas vraiment très bien l'offre et la demande.

Concernant la commercialisation des ZAC à vocation d'habitat, le seul chiffre de 25 % nous laisse pantois. On nous redonne la même raison de retard des actes notariés et de contentieux, certes, mais peut-être faudrait-il s'interroger sur l'incohérence de certaines zones urbaines, sachant que les ZAC habitat sont des outils qui permettent de densifier en centralité le tissu urbain tel que le préconise la loi SRU. Ces résultats sont d'autant plus étonnants que le marché de l'immobilier n'a jamais été aussi dynamique et que les perspectives de 2003 de la Communauté urbaine étaient ambitieuses. Nous aimerions avoir d'autres explications.

Concernant les résultats financiers, on constate avec inquiétude que la participation financière de la Communauté urbaine sur son budget de fonctionnement ne fait qu'augmenter malgré un lissage présenté en 2002 à 28 M€ par an. Ce lissage passe à 31 M€ par an. Or les premières prévisions budgétaires annoncent déjà la somme de 36,5 M€ pour 2005. Rappelons que ces participations ne comprennent pas la politique de la ville et le renouvellement urbain dont la ZAC de La Duchère avec ses 19 M€ au budget de fonctionnement échelonnés sur huit ans. Quels seront les chiffres en 2004-2005 et ceux des années suivantes ? Peut-on vraiment accepter la fatalité de ces dérives ?

Concernant les propositions sur l'adaptation de l'outil ZAC, la ZAC reste l'espace où s'exprime la politique communautaire mais il est temps de se préoccuper de la rentabilité de cet outil car le portage financier coûte très cher aux contribuables. Aujourd'hui, les ZAC sont-elles efficaces et pertinentes ? Est-ce le manque de concurrence qui donne aux opérateurs une faible idée de la rentabilité de leur projet et du respect des objectifs ? Car, après tout, la collectivité comble le déficit de la ZAC et celui de l'opérateur qui ne prend aucun risque. A-t-on évalué les procédures internes appliquées par les opérateurs ? En ce qui concerne la Communauté urbaine, ne peut-on pas s'arrêter sur les ZAC en cours, surtout sur les futures ZAC, pour toiletter les projets ? Il nous semble que cette collectivité dispose largement de moyens humains et techniques compétents en attente d'une stratégie. Tous les paramètres et les contraintes de chaque projet doivent être examinés avec rigueur et ensuite, il faut que la collectivité et les opérateurs s'en tiennent au programme fixé.

Concernant la proposition sur la maîtrise du coût du foncier, bien que le marché de l'immobilier soit sans cesse inflationniste, la Communauté urbaine doit intervenir avec une vraie politique foncière qui anticipe très en amont par le recours aux DUP car, dès l'annonce des projets de ZAC, le foncier augmente immédiatement. Alors, on subit plutôt qu'on agit. Or, ce sont aux élus communautaires de donner les grandes lignes de la politique du Grand Lyon afin que les déficits des ZAC ne

s'accroissent pas indéfiniment au détriment des équilibres politiques et financiers.

Nous demandons donc que la réflexion soit enfin menée dans ce sens et que, plus généralement, une prospective financière soit présentée jusqu'à la fin du mandat et même au-delà pour savoir où nous allons dans nos capacités financières qui se réduisent à grande vitesse. En attendant et pour ce qui concerne les résultats des ZAC de 2003, les élus de groupe UMP s'abstiendront. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Charrier.

**M. le vice-président CHARRIER** : Monsieur le président et chers collègues, je constate que l'ensemble des intervenants considère que la procédure ZAC est une procédure pertinente, efficace et transparente comme je l'ai indiqué dans mon propos.

Je ne doute pas de la nécessité de revoir le programme des ZAC et bien évidemment leur bilan et je crois que c'est un souci permanent qui doit nous animer mais qui tout de même nous anime déjà. En tout cas, les faits sont là, à savoir que nous avons là un outil efficace comme je le rappelais à l'instant mais, en même temps, il nous faut aussi considérer que le coût de la production de la ville est de plus en plus élevé ; il est d'autant plus élevé que l'on refait la ville sur la ville puisque nous avons fait le choix d'un développement durable de notre agglomération. Donc, je reste persuadé que la production de la ville sur elle-même est moins onéreuse que si nous avions à subir les conséquences de l'étalement urbain.

En tout cas, pour ma part, je suis tout à fait ouvert à retenir un certain nombre de propositions qui sont formulées pour revisiter les ZAC, redéfinir les critères quant aux critères qui peuvent entraîner des choix que nous devons opérer mais je peux assurer que c'est tout de même un souci, comme je le disais à l'instant, que nous avons en permanence.

Ensuite, sur les taux de commercialisation, les chiffres qui nous sont donnés sont communiqués par les aménageurs eux-mêmes. Mais à noter qu'eux-mêmes dépendent très largement d'autres partenaires, notamment les acquéreurs mais aussi les notaires, les collectivités pour l'attribution d'un permis de construire ou très souvent dans les ZAC, par exemple, avec la politique de la ville, nous avons à faire à des financements croisés, ce qui peut amener à des lenteurs, à des pertes de temps que nous constatons. Ceci dit, comme je le rappelais tout à l'heure, les opérations qui ont subi du retard pour ces raisons-là en 2003 ont été récupérés sur 2004, ce qui veut dire que le bilan 2004 sera en conséquence amélioré.

Donc, voilà la réponse sur quelques points qui nous étaient présentés, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Charrier. Je crois qu'il serait intéressant effectivement que l'on regarde le bilan de l'ensemble des ZAC et qu'évidemment, tous ceux qui ici souhaitent que le coût global des ZAC diminue commencent par regarder dans leurs propres ZAC pour voir là où l'on peut faire des économies. Parce que faire des économies, qu'est-ce que cela veut dire ? Réduire les équipements publics, faire une plus grande densité, avoir moins d'espaces verts ; et là, c'est bizarre, je ne retrouve plus l'unanimité qui se dégage dans notre assemblée.

Si vous voulez, chers collègues, je donne aux services l'ordre de regarder ZAC par ZAC et d'être extrêmement brutal pour effectivement refaire monter les bilans des ZAC et on se donne

rendez-vous l'an prochain pour la même discussion. Je ne suis pas sûr que l'on trouvera un contentement général.

**M. le vice-président CHARRIER :** Monsieur le président, il y a une note au rapporteur.

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui, monsieur Charrier.

**M. le vice-président CHARRIER :** Il convient d'apporter des modifications dues à des erreurs matérielles.

1° - dans le 3° Les résultats des opérations concédées -  
a) Opérations confiées à la SERL, dans le tableau financier concernant Lyon 1<sup>er</sup> - ZAC Pentes Croix-Rousse (en € HT) :

- la somme de 15 845 000 € HT prévue sur la ligne recettes au bilan prévisionnel au 1er janvier 2003 est à remplacer par la somme de **15 488 000 € HT** ;

- la somme de 15 580 000 € HT prévue sur la ligne recette réalisée au 31 décembre 2003 est à remplacer par la somme de **15 390 000 € HT** ;

2° - il convient de modifier le dernier paragraphe du 3° de la façon suivante : au lieu de : "*Le nouveau bilan s'équilibre désormais en dépenses et recettes à hauteur de 391 119 178 € HT, avec une participation d'équilibre de la Communauté urbaine ramenée à 11 228 823 € HT et versée selon l'échéancier suivant :*" il faut lire : "*Le nouveau bilan s'équilibre désormais en dépenses et recettes à hauteur de 39 119 178 € HT, avec une participation d'équilibre de la Communauté urbaine ramenée à 11 228 823 € HT et versée selon l'échéancier suivant :*"

Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf M. Calvel).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

---

**N° 2004-2162 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - Parc de stationnement des Brotteaux - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2162. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : Il s'agit d'une délibération concernant le projet du parc de stationnement des Brotteaux dans le sixième arrondissement. Le 19 mai 2003, le conseil de Communauté a adopté le principe de déléguer la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement

de 400 à 500 places sous la place Jules Barbero. Après avis d'appel d'offres, trois sociétés avaient été admises à concourir et la commission déplacements et urbanisme propose de retenir l'offre présentée par la société Eiffage Parking. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole au groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Merci. La création de nouveaux parcs de stationnement souterrains n'a de sens que s'ils répondent à un besoin des résidents et qu'ils s'accompagnent d'une suppression des places de stationnement en surface au moins équivalentes au nombre de places créées. Qu'en est-il pour le futur parc de stationnement des Brotteaux ? Sur 401 places créées, 180 pourront être cédées par amodiation et 70 seulement pourront être ouvertes aux abonnements domicile. Cette proportion nous semble faible et fait du parc de stationnement des Brotteaux un parc priorisant le foisonnement, ce qui à notre sens est contraire, dans le PDU en vigueur, au projet de PDU qui est soumis à l'enquête publique. Pour retrouver la cohérence du plan des déplacements urbains, est-ce qu'il serait possible que les 180 places ouvertes aux amodiations mais pas encore cédées soient prioritairement proposées pour des abonnements domicile ? Nous ne le savons pas. Ceci dit, nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je crois que l'on peut se féliciter que, par le choix fait par la commission d'appel d'offres, que l'on ait une certaine diversification de nos partenaires dans ce secteur -et si j'ai bien compris le débat-, cela permettra aussi d'alléger les charges de Lyon Parc Auto. D'autre part, je crois que la négociation a déterminé effectivement une bonne évolution par rapport aux offres de départ. Je crois que c'est à souligner.

Simplement une remarque sur ce dossier que nous approuverons : nous souhaitons que soit bien confirmé l'objectif qui était dans le projet de résolution, le compte-rendu de négociation, de 50 % de places résidents, ce qui signifie que les amodiations qui représentent la plus grande part de ce volume soient bien effectivement proposées aux seuls résidents. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UDF et apparentés.

**Mme BERTRIX :** Une toute petite intervention pour dire qu'effectivement, ce parc de stationnement est nécessaire dans ce quartier, que nous regrettons qu'il n'y ait que 150 places pour les résidents ; il serait normal qu'il y en ait au moins la moitié. Et pour compléter mon information de tout à l'heure, c'est aussi important pour l'activité du quartier qui est très riche en restaurants : entre midi et quatorze heures et même le soir, il était absolument impossible de se garer dans ce quartier du sixième. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Donc il faut plus de places pour les résidents et en même temps plus de places pour ceux qui vont dans les restaurants. Mais nous sommes toujours dans la même logique d'une cohérence des interventions totales. Extraordinaire ! Cela fait plaisir à entendre, une telle cohérence !

Ensuite, le groupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN :** Monsieur le président, mes chers collègues, récemment, Nicole Chevassus, maire du sixième, et Erick Roux de Bézieux vous avaient écrit pour vous demander de nommer ce parc de stationnement "Carré 6 des Brotteaux". En effet, situé au cœur du quartier des Brotteaux, cet équipement va faire le lien entre la partie est du quartier, à forte vitalité économique et la partie ouest qui, elle, est en revitalisation. Ce projet vous avait d'ailleurs été présenté récemment en mairie du sixième et, grâce à l'implication de la CCI, de la Chambre des métiers, de la CGPME et de la fédération des commerçants de la rive gauche, ce projet est aujourd'hui une réalité et le nom de "Carré 6 des Brotteaux" s'impose progressivement et naturellement. Donc nous vous redemandons, monsieur le président, si vous seriez d'accord pour baptiser ce parc de stationnement "Carré 6 des Brotteaux". Nous voterons bien entendu ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président TOURAINE :** Monsieur le président et chers collègues, en définitive, dans ce parc, je crois que nous respectons les impératifs du PDU et nous sommes en phase avec ses règles puisqu'un effort a été accordé à ce que le plus grand nombre possible de résidents puisse y trouver une possibilité et, par ailleurs, que soit diminué globalement dans tout un secteur de la ville le nombre de places en surface.

En effet, si l'on regarde non pas seulement les Brotteaux mais plus largement la rive gauche du Rhône, on voit qu'il y a des diminutions de stationnement en surface avec toute l'opération des berges du Rhône, avec la création de pistes cyclables, avec des zones réservées aux transports en commun. Et pour toutes ces nombreuses places qui, en définitive, disparaissent, nous assurons une compensation partielle par des parcs de stationnement souterrains, que ce soit dans ce parc des Brotteaux, dans celui du Palais de justice qui existe déjà, dans ceux créés dans la Fosse aux Ours, Maréchal Lyautey et beaucoup d'autres qui, au total, vont assurer en même temps les besoins de proximité, notamment pour les résidents et pour des activités voisines et, par ailleurs, vont permettre d'assurer une protection de l'hypercentre-ville contre des phénomènes de saturation et de pollution excessive.

De plus, grâce au jalonement dynamique, tous ces parcs sont mis en réseau et donc l'optimisation de leur utilisation peut en être assurée. Je crois que, certes, on peut souhaiter qu'il y ait davantage de places encore accordées mais, si l'on dépassait un certain niveau, cela inciterait à une augmentation de la circulation en réalisant une véritable aspiration supplémentaire de voitures. Je crois que le niveau choisi, qui est un niveau moyen, raisonnable, va assurer les besoins de proximité, les besoins de l'activité, va permettre aussi, dans le réseau des différents parcs de la rive gauche, d'offrir la possibilité à ceux qui viennent de zones plus lointaines de notre agglomération de laisser leur voiture avant d'arriver jusque dans l'hypercentre-ville.

Plus de places pour les résidents serait évidemment imaginable mais nous avons calculé le nombre maximum qui pouvait être offert sans que soit augmenté notre niveau de contribution de la Communauté urbaine pour la subvention d'équipement. Si l'on allait beaucoup plus loin, cela supposerait un financement public beaucoup plus important et alors nous serions critiquables car ce serait un financement public pour un certain nombre d'intérêts privés. Je crois qu'en définitive, par cette situation intermédiaire, nous avons répondu aux besoins sans nous mettre ni en contradiction avec le PDU ni avec les règles du financement public.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je voudrais simplement dire un mot. Aujourd'hui, nous sommes en train de refaire la gare des Brotteaux qui va être un bâtiment absolument superbe. Devant, il y a trois rangées de voitures garées. Pour moi, cela me suffit tout simplement ; je préfère qu'elles soient dans le parking en sous-sol plutôt qu'effectivement de cacher l'ensemble des restaurants qui sont dans le secteur et surtout la vue sur la gare des Brotteaux que nous sommes en train, collectivement, de remettre à niveau.

On verra la dénomination plus tard. Commençons par construire et nous verrons bien comment on le nomme ; autrement, on va faire comme le pont Schumann, on attendra des années et des années. C'est une discussion d'ailleurs qu'il faudra que l'on reprenne parce que je ne sais pas si cela a progressé dans la réflexion collective, on va essayer de le réaliser.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2004-2168 - déplacements et urbanisme** - Décines Charpieu - Meyzieu - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Jonage - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2004-2169 - déplacements et urbanisme** - Décines Charpieu - Meyzieu - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Jonage - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Concours de maîtrise d'oeuvre restreint - Composition du jury - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Abrogation de la délibération n° 2004-2004 en date du 12 juillet 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2168 et 2004-2169. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL,** rapporteur : Je regroupe les deux dossiers 2004-2168 et 2004-2169 qui ont pour objet l'Anneau bleu, la mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large et qui concernent les communes de Décines Charpieu, Meyzieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin et Jonage. La commission a donné un avis favorable sur ces deux dossiers, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai quelques interventions. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, le groupe Union pour un mouvement populaire. Retirées ? Le groupe Socialiste et apparentés ; non, elle n'est pas retirée, allez-y, monsieur Forissier.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, une nouvelle fois cette assemblée est appelée à se prononcer sur un dossier d'importance pour l'agglomération et l'amélioration du cadre de vie des habitants de ce secteur. Nous pouvons, à travers les différentes rencontres que nous avons avec nos administrés -et je dirai c'est bien là une concertation officieuse-, voir combien tous sont attachés à la réalisation de ce remarquable site de l'agglomération. C'est pourquoi -et au risque de me répéter car je suis déjà intervenu sur cette question- je voudrais vous rappeler notre attente forte de redéploiement des bases nautiques, voile et aviron, afin de parvenir, d'une part, à l'ouverture des berges à tous et, d'autre part, à offrir des installations à la hauteur des activités pratiquées. Je tiens à préciser qu'il y a une base d'aviron également de la Communauté urbaine sur le site de Décines.

S'agissant de l'aviron, nous comptons dans nos clubs locaux des sportifs de haut niveau qui ont participé aux Jeux olympiques de Sydney avec l'obtention de médailles, au championnat d'Europe avec des podiums et également aux Jeux olympiques d'Athènes. Le plan d'eau du Grand Large est le seul lieu de pratique en toute sécurité, en conditions de compétition dans l'agglomération. C'est pourquoi il y a une forte attente de l'intercommunalité et plus spécialement de la communauté urbaine de Lyon pour les portages financiers de ces dossiers.

Lors de la séance du 12 juillet 2004, je vous avais également fait part de l'activité du SIVOM Meyzieu-Décines qui est géré par les communes de Décines et de Meyzieu sur la base nautique du Grand Large et ils avaient souhaité sensibiliser les maires de Lyon et de Villeurbanne sur la nécessité de procéder à des aménagements qui seraient profitables à tous nos concitoyens. La fréquentation des habitants originaires de Lyon et de Villeurbanne est très significative, plus également quarante et une communes des environs. Donc, il serait bien de se mettre autour d'une table et d'essayer au moins de mettre à plat le développement de ces dossiers pour l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Forissier. Le groupe Socialiste et apparentés, Pierre Crédoz.

**M. le vice-président CRÉDOZ :** Merci, monsieur le président. Chers collègues, comme mon collègue Forissier, j'ai déjà eu l'occasion de vous faire part de ma satisfaction personnelle et de celle de tous les maires et représentants des communes membres du syndicat d'aménagements du canal de Jonage lors de la présentation du dossier le 12 juillet dernier.

En ma qualité de président de ce syndicat mixte d'aménagement du canal de Jonage, je suis bien sûr encore plus attentif à ce dossier qui revêt désormais beaucoup d'intérêt, un grand intérêt pour le Grand Lyon et l'ensemble de l'agglomération mais aussi bien sûr pour l'est lyonnais. L'Anneau bleu est un élément indispensable pour coordonner l'ensemble des projets qui vont se développer sur le secteur du Rhône amont au cours de la prochaine décennie, en particulier dans les domaines de l'environnement et des déplacements avec le développement des modes doux sur l'ensemble de ce territoire jusqu'au canal de Miribel, jusqu'au département de l'Ain et l'arrivée prochaine de Lea et Leslys dans l'est.

Il est essentiel que les collectivités gardent un œil attentif sur le fleuve à l'amont de Lyon et en particulier sur le tronçon de vingt kilomètres où il a été canalisé il y a un siècle. EDF, à nouveau concessionnaire depuis 2002 de cet équipement pour quarante ans, a des obligations de remise en état et doit aussi nous apporter sa contribution financière, ce qui permet le

lancement opérationnel rapide du projet d'aménagement des berges du canal de Jonage et de la construction de la passerelle de Décines. Ainsi, le jury de maîtrise d'œuvre va se réunir prochainement pour désigner cinq paysagistes et architectes appelés à concourir et présenter un projet. D'autre part, le lancement de la procédure réglementaire de concertation préalable qui fixe les objectifs poursuivis marque une étape supplémentaire de l'avancement de ce dossier. Je vous remercie, monsieur le président de lui donner toute l'importance qu'il mérite.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Crédoz. Je vais mettre ces deux dossiers aux voix :

#### N° 2004-2168 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

#### N° 2004-2169 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

---

**N° 2004-2171 - déplacements et urbanisme -** Saint Priest - Place Ferdinand Buisson et mail Henri Maréchal (nord) - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution du concours de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2171. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : Dans cette délibération, il s'agit de prendre acte, et la commission a émis un avis favorable, pour l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre à l'agence Dubois-Sefco Ingénierie pour la rénovation de la place Buisson et du mail Henri Maréchal à Saint Priest.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste a demandé à intervenir. Allez-y, cher collègue.

**M. PACALON :** Monsieur le président, chers collègues, la requalification de la place Ferdinand Buisson et de la partie nord du mail de la rue Henri Maréchal qui dessert cet espace est un aménagement qui doit contribuer au renforcement de l'activité économique du marché installé tous les vendredis matins sur cette place et à l'aménagement paysager des espaces publics qui sont intégrés dans ce périmètre.

Je dois dire que c'est une étape importante dans la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement qui prévoit, à terme, la restructuration de l'axe historique qui relie le quartier du village à celui de la gare en passant par le centre-ville. Considérée comme la véritable colonne vertébrale de Saint Priest, cette liaison est aussi un axe commerçant autour duquel la ville entend, aujourd'hui et pour l'avenir, développer en partenariat avec le Grand Lyon une nouvelle armature urbaine qui intègre à la fois la ZAC Mozart, le Carré Rostand et le secteur gare Salengro-Garibaldi.

La requalification de la place Ferdinand Buisson illustre la première phase de cette volonté, en privilégiant le choix d'un programme architectural de qualité couvrant une superficie de 28 000 mètres carrés avec près de 1 000 mètres linéaires dédiés spécifiquement à l'activité des marchés forains, ce qui correspond à une extension significative par rapport à l'existant.

Les élus communautaires de Saint Priest se félicitent, monsieur le président, de l'effort consenti par le Grand Lyon pour la réalisation de ce projet qui est une étape vers le véritable centre-ville auquel nous voulons aboutir dans la ville de Saint Priest qui a 41 000 habitants et qui le mérite bien, je pense. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2004-2183 - déplacements et urbanisme** - Limonest - ZAC des Bruyères - Bilan de concertation - Approbation du dossier de création de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons au dossier suivant, toujours rapporté par monsieur le vice-président David, pour lequel nous allons faire un certain nombre d'exercices pratiques. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : Merci, monsieur le président. On verra de quels exercices pratiques nous parlerons. Concernant la ZAC des Bruyères et l'approbation du dossier de création de cette ZAC, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Parfait. Monsieur le maire de Limonest voulait nous demander des économies à la Communauté urbaine pour cette ZAC. Je suis prêt à vous les accorder.

**M. VINCENT :** Simplement, je voudrais dire que je me réjouis donc de l'approbation de ce dossier de création de la ZAC des Bruyères à Limonest. Ce sont tout de même 22 hectares à vocation tertiaire qui vont pouvoir être offerts aux entreprises, sur un secteur où on sait qu'il n'y a plus de réserve foncière et je crois qu'il était indispensable pour l'agglomération - et je dis que c'est un projet d'agglomération - de pouvoir conforter le pôle de notre technopole verte, Techlid.

Bien sûr, cette ZAC a un coût, monsieur le président. Ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire et je ne ferai pas de démagogie dans ce sens-là. Quand on veut bien sûr préserver tout l'environnement, préserver la trame verte, faire en sorte que les modes doux de transport soient aussi préservés, qu'au niveau des transports en commun, une ligne forte évite justement la voiture au niveau des déplacements, là aussi, cela a un coût ; donc tout cela a été pris en compte. Je tiens aussi à remercier les services de la Communauté urbaine pour l'excellent travail qu'ils ont fait et le vice-président Abadie qui a suivi tout cela.

Donc, l'aspect environnemental a été respecté. Les accès sur la nationale 6 ont été étudiés et il est vrai que là-aussi, malheureusement, nous n'aurons aucune aide de l'Etat. Un souhait aussi pour l'environnement, c'est l'enfouissement de la ligne haute tension et je sais que cela aussi a un coût.

Alors, monsieur le président, je pense que, bien évidemment, l'investissement que l'on fait, on le récupérera à moyen et long termes par l'installation d'entreprises qui, bien sûr, nous verseront la taxe professionnelle. Donc, je dis que c'est un bon projet pour l'agglomération. Je le répète, il faudra bien sûr assurer son financement et je souhaite que ce dossier avance le plus rapidement possible. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Evidemment, tout le monde est d'accord pour ne pas passer tout de suite aux exercices pratiques et donc voter ces dossiers de ZAC. Je reprendrai simplement le maire de Limonest qui a commencé son propos en disant : "Ce seront des terrains qui seront offerts aux entreprises". J'espère malgré tout que nous essaierons de les vendre.

Donc, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2004-2185 - déplacements et urbanisme** - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - 1ère phase - Programme des équipements publics - Modification n° 1 - Autorisation de versement d'une subvention à l'opération par la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2185. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA,** rapporteur : Cette délibération est relative à la ZAC Lyon Confluence et plus précisément au programme des équipements publics. Des précisions à apporter sur les différents ouvrages contenus dans le programme d'équipements publics conduisent à une réorganisation qui se traduit par une légère diminution du coût des travaux estimés. Par ailleurs, il est prévu un transfert de la réalisation d'un ouvrage avec la ville de Lyon. En l'occurrence, il s'agit d'un terrain de sport à support synthétique.

Voilà pour ce qui est de cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une minute pour le groupe Union pour la Communauté.

**M. BARTHELEMY** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

**N° 2004-2186 - déplacements et urbanisme - Lyon 8° - ZAC Berthelot Epargne - Bilan de la concertation préalable - Approbation des dossiers de création et de réalisation et du projet de programme d'équipements publics (PEP) - Convention d'aménagement avec la SNC Les Allées de l'Europe - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2186. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Il s'agit d'une autre ZAC : Berthelot-Epargne à Lyon 8°. La concertation s'est achevée le 1<sup>er</sup> septembre sans qu'aucune observation particulière n'ait été portée sur le projet. Il s'agit d'une ZAC privée qui donc n'appellera pas de participation financière de la collectivité. C'est un programme qui portera sur 6 000 mètres carrés de SHON de commerces et 69 000 mètres carrés de logements dont 13 000 mètres carrés de logements sociaux.

Voilà ce que je peux en dire en résumé et avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**Mme DESBAZEILLE** : Monsieur le président, mes chers collègues, la ZAC Berthelot qui avait été supprimée en 2000 réapparaît ce soir sous un nouveau nom : ZAC Berthelot-Epargne.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est un beau nom pour une ZAC.

**Mme DESBAZEILLE** : C'est une très bonne idée mais quand on connaît l'importance de la rue de l'Epargne ! Mais c'est poétique !

**M. LE PRÉSIDENT** : Il n'y a pas de petites épargnes.

**Mme DESBAZEILLE** : C'est poétique.

Je rappellerai que les élus UMP sont très favorables au programme d'équipements publics mais, au-delà des simples équipements de cette ZAC, l'enjeu du dossier qui nous est présenté ce soir est essentiel : le projet urbain tel qu'il est arrêté dans ce rapport prévoit la suppression pure et simple de

l'emprise de trente-huit mètres qui devait accueillir la réalisation du boulevard de l'Europe, une nouvelle avenue urbaine permettant un développement harmonieux et ambitieux de l'est de la ville de Lyon et un axe structurant d'agglomération.

Par sa réalisation, ce projet de voie nouvelle avait donc vocation à devenir une belle avenue sur le modèle de l'avenue Thiers, permettant un prolongement historique du boulevard des Etats-Unis qui s'achève aujourd'hui lamentablement dans un imbroglio de voiries. Cela aurait permis de requalifier les axes Vivier-Merle et Garibaldi surchargés mais aussi les rues Audibert et Lavirotte et Marius Berliet dont les milliers d'habitants subissent les nombreuses nuisances.

Certes, la question des flux automobiles et des déplacements urbains ne s'évalue pas seulement à l'échelle d'un quartier et l'abandon d'un tel projet est pour nous une grave erreur qui témoigne d'une doctrine incapable de prendre en compte la réalité des déplacements dans Lyon et son agglomération. C'est ce que l'on appelle une belle occasion manquée ou un sabotage démagogique.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Desbazeille. J'ai apprécié la sobriété de votre propos en même temps que son caractère nuancé. Madame Bargoïn.

**Mme BARGOIN** : Merci, monsieur le président. Présentés déjà lors du dernier conseil municipal de Lyon, je ne répéterai pas les regrets que j'ai en ce qui concerne certains équipements sur cette ZAC. Simplement j'insisterai sur le besoin de mener, conjointement à l'aménagement de la ZAC, l'étude de l'ensemble de tout le quartier, notamment du quartier des Hérideaux jusqu'à Villon. Je crois que c'est indispensable et, à ce moment-là, on prendra effectivement en charge le problème de la rue Audibert et Lavirotte.

Nous allons voter ce projet parce qu'aujourd'hui, la priorité pour le huitième arrondissement est que cette zone sorte de l'état de jachère où elle est depuis plus de dix ans. Nous allons le voter parce qu'effectivement, vous vous êtes engagé à ce que l'on ne parle plus du boulevard de l'Europe, ce fameux boulevard de l'Europe qui aurait transformé le boulevard des Etats-Unis en amont en voie rapide entrante dans la ville et transformé le huitième arrondissement un peu plus en quartier périphérique du centre-ville. Nous avons d'ailleurs été nombreux à l'époque à nous opposer à ce projet et c'est la vraie raison pour laquelle cette ZAC n'a pas pu voir le jour et avait ainsi engendré des difficultés économiques. J'en profite d'ailleurs, monsieur le président, pour vous interroger sur le calendrier de la démolition de l'autopont Mermoz qui supprimera une autre voie rapide entrante sur le huitième arrondissement.

Lors de la dernière récente assemblée de l'UCIL, vous avez fait part de votre inquiétude de voir le huitième arrondissement se "ghettoïser". C'est pourquoi cet aménagement, tout comme celui de la future ZAC Valéo, doit être d'une grande qualité architecturale -et si j'ai bien entendu, monsieur Buna, vous aviez pris un architecte en chef pour cette ZAC- et c'est ainsi que progressivement on intégrera pleinement le huitième arrondissement au cœur de la cité car, monsieur le président, je ne veux pas le répéter chaque fois mais ce n'est pas en implantant des activités polluantes telle que la chaufferie Delkia que l'on revalorisera le huitième arrondissement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Buna.

**M. le vice-président BUNA :** Juste quelques mots sur cette ZAC. Vous avez rappelé qu'elle avait eu, effectivement, une existence antérieure et que, faute de contexte immobilier porteur d'ailleurs plutôt que l'abandon du boulevard de l'Europe, elle avait fini dans la difficulté puisque seuls deux immeubles ont été construits, des logements sociaux et une résidence étudiante. Vous avez rappelé que cet espace de 5 hectares tout de même avait été victime de déprise industrielle et artisanale. Ce qui reste, ce sont des activités liées essentiellement à la proximité du cimetière. Au début de ce mandat, vous avez approuvé, sur notre proposition, le fait de ne pas aller au contentieux avec les propriétaires antérieurs et d'essayer de trouver une voie qui permette d'utiliser le terrain. Ce que je voudrais dire tout de même, c'est que ces 5 hectares font partie des 85 hectares qui seront livrés l'année prochaine à la constructibilité mixte, tertiaire et logement.

Je voudrais rappeler que si nous devons agir avec autant de détermination pour libérer du foncier, c'est bien précisément parce que, dans les périodes antérieures, il n'y a pas eu de volonté de maîtriser le foncier aujourd'hui. J'entends les plus libéraux crier, demander; supplier que les collectivités leur livrent du foncier et que diantre ! il y a bien des villes comme Nantes, Montpellier, Rennes qui ont été capables de mettre en place des outils de maîtrise du foncier et de le faire intelligemment, c'est-à-dire de le faire au moment où le cycle était bas, évidemment pas de mettre l'outil en place au moment où le cycle est haut parce que, dans ces conditions, il n'y a pas de rentabilité pour la collectivité et on est obligé de le dissoudre.

Ici, dans cette assemblée depuis quelle existe, à quel moment a-t-on songé à mettre en place une politique foncière ? Une tentative sur les activités, la Sémifal, dont on connaît la fin je dirai tragique, en tout cas la fin prématurée, dans le mandat précédent. Disons-le, si nous sommes aujourd'hui obligés de transformer dans des conditions qui ne sont pas idéales et avec disons une difficulté sans la maîtrise du foncier sur les prix, c'est bien parce que nous avons fait preuve de cécité. Quand je dis nous, c'est pour être sympathique et complaisant. C'est une réalité que d'autres villes ne vivent pas. Alors oui, je rejoins là François-Noël Buffet ; on avait longuement discuté pour dire que le foncier, c'est comme l'eau, le foncier c'est comme l'air, le foncier c'est un bien précieux qui peut s'épuiser, même si on renouvelle la ville sur elle-même et donc qu'il y a une réflexion à mener au niveau national.

Ceux qui hier s'opposaient à la municipalisation des sols -et Dieu sait que l'on a entendu dans les années du programme commun des cris d'orfraie contre cette proposition !- sont aujourd'hui ceux qui nous conseillent de maîtriser le foncier. Je le dis, on a du mal à le faire dans les conditions actuelles parce que l'on est en haut du cycle. En tout cas, il faut se préparer -je suis d'accord avec monsieur Abadie- à des dispositifs qui nous permettent, ne serait-ce que quand on investit lourdement dans des infrastructures comme les transports collectifs, de récupérer un investissement en maîtrisant le foncier qui est autour. C'était la première remarque.

La deuxième, c'est un beau projet me semble-t-il, c'est une ZAC privée. Donc je n'ai pas choisi l'architecte en chef, nous avons discuté avec l'aménageur et le propriétaire pour faire en sorte qu'il y ait un architecte de renom -c'est Yves Lion- pour qu'il y ait un paysagiste de renom -c'est Peter- mais surtout pour que l'on essaye de concevoir une ZAC -je ne sais pas si cela sera une réussite *in fine*- qui soit comme une cité jardin : 40 % simplement du bâti sur cet espace, pas un appartement qui n'ait pas une terrasse ou un jardin ; une volonté : on est passé de 18 000 à 22 000 mètres carrés d'espaces verts.

Et, dans ce cadre-là effectivement, s'est posée la question des circulations internes. Oui, les circulations permettent de laisser la place aux transports collectifs futurs, la ligne de tramway permet les déplacements doux, permet une certaine convivialité, permet un transit interne mais excluent -madame Desbazeille, vous avez raison- ce que nous avons refusé dans le mandat précédent, ce que les associations du troisième, du sixième, du septième et du huitième ont refusé et que la majorité des représentants dans le mandat précédent, qui étaient présents ici, ont refusé, à savoir une nouvelle tranchée urbaine. Alors, comme on va faire de la concertation, ce que je vous propose, c'est d'aller expliquer aux habitants du huitième arrondissement que vous leur proposez le retour du boulevard de l'Europe, je suis sûr que vous serez accueillie à bras ouverts. Pour nous, nous sommes responsables, nous n'allons pas créer une tranchée urbaine supplémentaire, je veux dire qui nous semblerait parfaitement contradictoire aujourd'hui avec la planification que l'on a en matière de plan de déplacements urbains.

Voilà, ce que je voulais dire. Un sujet abandonné -mais je crois que la nostalgie n'est plus ce qu'elle était-, le boulevard de l'Europe est enterré. Je vous rappelle tout de même que la voie qui passe à l'intérieur de la ZAC fait vingt-quatre mètres -si je ne m'abuse, l'avenue de Saxe doit en faire vingt-six- ; cela permet tout de même des déplacements confortables mais des déplacements qui ne sont pas des déplacements de transit, je le répète, mais simplement des déplacements de quartier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buna. Je n'aurai qu'un désaccord avec vous, c'est qu'il ne faut pas que madame Desbazeille se contente d'aller dans le huitième mais qu'elle aille aussi dans le troisième, dans le sixième et dans le septième.

**Mme DESBAZEILLE :** Mais j'y vais, je connais !

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien mais je vous demande d'y aller le plus souvent possible avec la défense de votre projet. Merci.

**Mme DESBAZEILLE :** Chacun ses projets et je les défends.

**M. LE PRÉSIDENT :** C'est bien de les défendre d'ailleurs, très bien.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - MM. Calvel et Jeannot (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf MM. Calvel et Jeannot),  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2004-2188 - déplacements et urbanisme** - Bretteille TNP-A 6 - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement de la bretteille TNP-A 6 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

**N° 2004-2190 - déplacements et urbanisme** - Tassin la Demi Lune - Boulevard du Valvert - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement du boulevard du Valvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la période 2004-2006 correspondant aux études - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons aux dossiers présentés par monsieur Benarbia. Il y a deux dossiers sur le tronçon nord du périphérique, je vous propose que vous les présentiez ensemble et que nous ayons une discussion commune.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Très bien. Le premier porte sur un réaménagement visant à fluidifier le trafic routier et à améliorer la sécurité au niveau de la bretelle qui relie l'autoroute A 6 au tronçon nord du périphérique. Ces travaux pourraient être achevés fin 2007 et portent sur des coûts d'études et de réalisation de 750 000 € au total. Ils sont liés à un projet, à une échéance un peu plus longue dans sa réalisation, qui vise à créer une voirie en deux fois deux voies de façon à désengorger le boulevard du Valvert qui relie l'échangeur de l'Europe à la nationale 7 dans la partie nord-ouest. Le coût des études est estimé à 2 M€ et le projet dans son ensemble 100 M€.

La commission, tout en concluant favorablement au principe de ce projet, s'interroge et est vivement préoccupée par le coût de cette opération et surtout par son articulation avec l'existant et le futur. Ne s'agit-il pas simplement aujourd'hui de déplacer de 900 mètres un engorgement et comment, à moyen et long termes, cette réalisation s'articulera avec l'éventuel projet de tronçon ouest du périphérique ? Voilà le débat qui a été conduit en commission autour de ce projet de délibération mais qui néanmoins a reçu un avis favorable.

Il y a cependant une modification du rapport original à prendre en compte -je vous la lis-. Il est proposé :

↳ de supprimer le paragraphe :

*"En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3)."*

↳ et de remplacer les paragraphes :

*"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.*

*Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent, par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3."*

par :

*"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des deux projets.*

*Chaque projet fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté à ce Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent, par ailleurs, être réalisés à des horizons différents : 2010 pour le projet n° 1 et 2006 pour le projet n° 2."*

Sur le rapport 2004-2190 il y a une modification également à prendre en compte ; il est par conséquent proposé de remplacer dans l'encadré le texte : "*commune : Tassin la Demi Lune*" par "**communes**" : **Tassin la Demi Lune et Ecully**".

En outre, il est proposé :

↳ de supprimer le paragraphe :

*"En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3)."*

↳ et de remplacer les paragraphes :

*"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.*

*Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3."*

par :

*"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des deux projets.*

*Chaque projet fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté à ce Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons différents : 2010 pour le projet n° 1 et 2006 pour le projet n° 2."*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai d'abord le groupe Union pour un mouvement populaire sur ce dossier.

**M. BUFFET** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots sur ces deux rapports, qui en réalité n'ont fait qu'un, pour vous dire que si le groupe votera pour, c'est pour une seule et unique raison : celle de la sécurité des personnes dans le cadre des conditions de circulation et pas pour d'autres raisons. Donc, soyons bien clairs sur ce point ! C'est le seul motif qui nous invite à voter positivement car, pour le reste, nous sommes tout de même sur un dossier qui ne veut pas dire son nom et où la Communauté urbaine avance masquée.

D'ailleurs, il suffit de regarder le rapport tel qu'il est rédigé, en indiquant qu'il s'agit finalement que d'un prolongement du tronçon nord du périphérique alors qu'en réalité, il s'agit d'engager le tronçon ouest du périphérique. Personne jusqu'à maintenant, dans cette maison, n'avait présenté les choses de cette manière. Il est donc bien clair pour tout le monde que la délibération de ce soir engage la Communauté urbaine sur le tronçon ouest du périphérique. C'est dommage et nous le regrettons.

C'est dommage que cette approche soit faite par le petit bout de la lorgnette, si vous me permettez cette expression. C'est dommage pour un ouvrage qui a un intérêt évidemment d'agglomération, qui doit s'inscrire normalement dans une politique d'infrastructure vue de manière plus large, avec naturellement la volonté de hiérarchiser les voies, la volonté de leur donner un rôle, une fonction avec les problématiques que nous connaissons sur l'agglomération lyonnaise du transit nord-sud, avec les problématiques de contournement du centre-ville que l'on peut comprendre, avec les problématiques aussi de fonctionnement de l'agglomération et bien sûr les problématiques des territoires que cet ouvrage aura à traverser lorsqu'il sera réalisé. Simplement, nous sommes extrêmement déçus sur cette façon d'approcher le dossier et regrettons très clairement la manière dont il est abordé.

Il mérite mieux, ce dossier, même s'il est difficile, même s'il mérite -je l'ai déjà dit ici- un vrai débat, une vraie discussion et pas une approche simplement minimaliste par un petit bout de dossier, certes intéressant pour les territoires, incontestablement, mais ô combien pénalisant pour la suite des événements car nous ne savons pas ce qui se passera après que vous aurez peut-être couvert le boulevard du Valvert et que nous serons aux Trois Renards. D'ailleurs, les schémas qui ont été proposés le montrent à l'évidence. Je crois que, de ce point de vue-là, ce n'est pas digne d'une agglomération comme la nôtre de ne pas avoir une vision d'ensemble sur un ouvrage qui a un rôle bien évidemment extrêmement important.

Enfin, nous avons deux sujets sur lesquels il faut tout de même décider.

Le premier : il est acté ce soir que la maîtrise d'ouvrage va venir à la Communauté urbaine, le Conseil général vient de donner son accord sur ce point. Les choses sont désormais claires -à titre personnel, je le souhaitais- mais cela permet de dire plus fort encore qu'il faut un débat dans cette assemblée sur ce dossier et dans son entier.

Ensuite, la question du financement : elle n'est pas neutre, on ne peut pas aborder un ouvrage de cette nature sans se poser cette question et je crois que la proposition qui a été faite par le Conseil général de mettre en place une commission mixte paritaire sur ce dossier est une bonne chose et il faut que la Communauté urbaine l'accepte et qu'elle puisse travailler. Je dirai qu'au-delà du financement lui-même, il est impératif que cette commission ait aussi à connaître du tracé, de l'ensemble du tracé que vous allez proposer et que le dossier soit traité dans sa globalité. A défaut, l'agglomération lyonnaise mènera une politique à petits pas, avec un résultat qui ne sera pas celui dont elle est en droit d'attendre compte tenu des difficultés rencontrées en matière de déplacements tous modes confondus et clairement d'une absence de vision générale et globale de la politique des déplacements sur son territoire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur le sénateur. Je donne la parole maintenant au groupe Les Verts.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Les rapports présentés intéressent un même site et un même projet autour de la liaison, depuis la porte de Valvert, tant avec la connexion autoroutière de l'A 6 dans la ville qu'avec la relation d'un embryon de contournement urbain dans un contexte simple qu'avec l'esquisse se précisant discrètement du projet de contournement ouest de l'agglomération à laquelle nous nous opposons.

Nous vous rappelons à ce propos que vous vous êtes engagé à ce que cette réalisation, si elle se fait, puisse se faire sans

péage et avec une participation financière importante et obligatoire de l'Etat. Ces deux rapports sont contradictoires avec les messages et les volontés affichées par l'assemblée que vous présidez ; ils poursuivent une démarche à la seule vocation du développement des déplacements automobiles sous couvert d'une conclusion hâtive de mauvaise évolution des conditions de sécurité, d'usage d'un équipement mal étudié, antérieurement mal étudié. Nous vous rappelons que la sourde innocence apparente de ces deux rapports a un coût important, l'estimation de vos services le portant pour l'instant à concurrence pour l'un de 750 000 € et pour l'autre de 100 M€, certes répartis sur les budgets du mandat prochain. Le cumul de ces montants n'est pas une bagatelle au sein des possibles engagements financiers de la collectivité.

Le constat de l'évolution des difficultés de circulation autour de la porte de Valvert est un sujet récurrent à toutes les entrées vers le centre d'agglomération de nos cinquante-cinq communes. Les dernières discussions autour du projet du boulevard Chambaud de la Bruyère, du carrefour au devant du pont Kitchener, du possible futur ou éventuel pont Schumann, les requêtes rituelles des maires des communes au sud du pont Pasteur et celles au nord de la Porte de Saint-Clair et du pont Poincaré, les requêtes des riverains de la rocade des villages devenus contournement routier est sont autant d'exemples des difficultés liées à l'organisation centralisée dans notre agglomération.

La révision des termes des deux rapports nous paraît être une nécessité. Cette révision, cette reformulation permettrait de rappeler et raviver un débat important. Cette revisitation pourrait poursuivre une réflexion prospective du plan de déplacements urbains mais aussi pointer les investissements excessifs liés à la valorisation des déplacements automobiles. Elle pourrait également tenter une comparaison, certes schématique, avec un renforcement des participations ou engagements au syndicat des transports en commun de l'agglomération comme pour des projets ne pouvant accepter le report malgré le recul gouvernemental.

La réalisation de l'ex-Téo, dorénavant TNP, a été un outil aggravant l'étalement urbain. Notre propos n'est néanmoins pas d'opposer le confort d'habiter à la campagne, tant pour les Monts du Lyonnais que pour le Val d'Azergues et autres, avec l'organisation de l'attraction de l'activité usuelle du territoire communautaire et le plus souvent de son centre.

Les termes des rapports ne mettent aucune place à la réduction du nombre de voitures en transit vers ou depuis l'agglomération dont monsieur de La Palice dirait qu'elle serait l'option d'évidence à la conclusion des rapports et engagements des collectivités.

Par ailleurs, ne pourrions-nous pas privilégier la consommation d'un budget de 100 M€ et 750 000 euros à organiser le covoiturage, réduisant le nombre de véhicules particuliers, tant pour les nécessités de sécurité fondant les deux rapports que pour les attentions de santé publique, réaliser une nouvelle ligne forte de transports en commun autre qu'un lien entre le centre de congrès et un aéroport, bien sûr international, autre qu'une desserte interne au centre d'un quartier, un centre-ville d'un nouveau quartier avec musée et nouveaux lieux de loisirs, voire développer de façon efficiente un partenariat pour un meilleur transport express régional de l'ouest de l'agglomération, réaliser un parking de périphérie appréciant la notion de périphérie à une autre définition géographique que le contour de la presqu'île, voire soutenir plus massivement le financement du projet structurant du Sytral.

Le budget de 100 M€ et 750 000 euros correspond à peu près à la participation de notre collectivité au budget du Sytral. Il est également supérieur à celui annoncé pour la réalisation par exemple de la ligne forte C1-C2. Il participerait utilement à l'avènement de la desserte de communes au sud du pont Pasteur et du nouveau quartier Confluence, voire sans doute à des hypothèses de liaisons entre les communes de périphérie.

Ces quelques dispositions mériteraient, face aux avatars des engagements du gouvernement en place depuis la malheureuse dernière élection présidentielle, de reconsidérer certains éléments de la programmation budgétaire de notre fin de mandat au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération et dans le respect de valeurs d'avenir que nous partageons, en privilégiant les investissements prévus dans le plan de mandat du Sytral.

Nous vous sollicitons, monsieur le président, à modifier l'intention et le fondement de ces deux rapports et à préférer une programmation alternative. En l'état des présentations des éléments à la commission et à notre conseil, les élus Verts voteront contre les deux dossiers.

Je remercie l'assemblée de son attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Communiste.

**M. CHEVAILLER :** Je dois dire que notre accord sur ce dossier correspond aux activités de nos élus communistes sur ce secteur et de nos militants qui ont souvent fait signer des pétitions pour que des aménagements soient envisagés de façon à ce que les habitants puissent circuler le mieux possible et pour que les salariés en grand nombre (cadres, employés, etc.) qui vont travailler dans ces secteurs puissent évidemment accéder à leur emploi dans les meilleures conditions. Donc le projet, en ce qui nous concerne, correspond à une nécessité.

Bien entendu, on comprend bien qu'il y a tout un débat -on l'a vu avec le Conseil général- concernant le débouché du périphérique. Le futur contournement de Lyon devrait normalement se faire mais, évidemment, il y a des problèmes financiers posés. Ici aussi, il y a un problème financier.

Je crois que le débat au Conseil général, mené par notre collègue Guy Fischer, a montré qu'il n'est pas inintéressant d'avoir une commission qui réfléchisse à une possibilité d'alléger ou de répartir la charge de la collectivité publique pour cet objectif. C'est peut-être l'occasion de prendre langue de façon un peu plus suivie avec soit la CCI, soit les secteurs bancaires divers qui peuvent apporter une contribution au développement des structures dans la cité (dans leur propre intérêt d'ailleurs). Je crois que c'est ce qu'a pu faire Martial Passi à Givors, avec le magasin Carrefour, en ce qui concerne les dépenses envisagées pour l'échangeur au niveau de Givors. Je crois qu'il y a des contributions intéressantes pour tout le monde qui pourraient être favorables à un allègement de l'intervention de la collectivité publique.

En tout cas, je ne sais pas s'il y a des intentions derrière les têtes mais nous avons rappelé au Conseil général que les élus communistes sont fortement opposés à l'utilisation du péage, dans ces circonstances comme dans d'autres. Nous rappelons à ce propos qu'il y a eu tout de même de grandes actions sur Lyon. Je voudrais rappeler les 100 000 signatures à propos du périphérique, qui étaient liées à un ensemble de problèmes de contournements et de financement de ces contournements. Nous voulons rester fidèles à ce principe en recherchant effectivement les meilleurs moyens financiers pour réaliser.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Chevaller. Le groupe Synergies.

**M. le vice-président DUPORT :** Monsieur le président, mes chers collègues, ces deux délibérations qui nous sont soumises visent à résorber l'engorgement constaté quotidiennement sous le tunnel de La Duchère en s'attaquant à la double source de ces difficultés : la liaison avec l'autoroute A 6, d'une part, et le manque de fluidité du boulevard du Valvert, d'autre part.

Ce souci de sécurisation est évidemment de notre responsabilité. Il convient d'y faire face. Dans cet objectif, le réaménagement de la bretelle entre le périphérique nord et l'autoroute A 6 est effectivement urgent et semble parfaitement correspondre à la réalité du terrain. En revanche, le projet de réaménagement du boulevard du Valvert pose davantage de questions. Si la justification n'est que sécuritaire, ce projet apparaît quelque peu disproportionné : 100 M€ et un délai de réalisation qui nous emmène en 2010, cela revient à annoncer qu'il faudra encore vivre la situation actuelle quatre ans pour ensuite passer une phase de travaux de deux ans, qui elle-même va occasionner des troubles importants sur cet axe très fréquenté par définition alors que les travaux sur la bretelle A 6 auront entre-temps évacué une part importante du problème. Nous n'aurons donc réglé aucun dysfonctionnement avant 2010 et nous aurons dépensé 100 M€.

Dans cette optique strictement sécuritaire et donc urgente, il faut alors s'interroger sur l'opportunité de travaux plus légers, notamment dans le secteur de la Vernique, couplés avec un traitement opportun des feux de circulation sur le boulevard et une dissuasion efficace d'emprunter les voies annexes en zone pavillonnaire et donc non adaptées. Ce traitement permettrait sans doute une signification optimale dans ce secteur, ceci à moindres frais et surtout dans des délais très rapides.

En revanche, si ce projet est affiché et programmé comme étant la reprise opérationnelle du bouclage du périphérique, en attendant d'être poursuivi jusqu'à l'Etoile d'Alaï puis au sud de l'agglomération, sous réserve de la levée des difficultés que l'on connaît aujourd'hui, notre position peut alors être différente. La réalisation de travaux provisoires destinés à être démolis sous peu de temps pour les remplacer par une réelle infrastructure apparaîtrait alors comme choquante pour chaque contribuable. Mais, entendons-nous bien, il faut pour ceci que chacun se mobilise et envisage la poursuite du périphérique comme devant intervenir rapidement, la sécurité des utilisateurs du périphérique nord en dépend.

Pour conclure, le groupe Synergies votera favorablement ces dossiers puisque nous sommes favorables au principe du TOP mais les discussions avec le Conseil général sur ce dossier nous apparaissent comme prépositives, comme le prouve le débat de vendredi dernier et une unanimité constatée dans ses conclusions. La création d'une commission mixte Grand Lyon-Département est actée. Il faut absolument lancer le dossier. Seul subsiste un débat relatif au péage du TOP qui, pour notre part, nous semble indispensable financièrement.

Mais, je le répète, s'il y a un quelconque retard ou doute sur la faisabilité de ce projet qui vient d'être constaté, il faudrait absolument revenir sur la réalisation de travaux extérieurs autour du carrefour de la Vernique. La perspective du TOP, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut nous soustraire à notre responsabilité en matière de sécurité sur le boulevard du Valvert.

Enfin, sur la forme, il est indispensable de s'assurer de la participation active des maires concernés sur les suggestions

techniques qui sont avancées par ces études. La conférence locale des maires devrait être, au premier chef, le lieu pour ces discussions importantes ; je regrette que cela n'ait pas été le cas avant.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés, monsieur Rivalta.

**M. RIVALTA** : Monsieur le président, je ne sais pas si un de mes collègues interviendra mais je voudrais tout de même rappeler à nos collègues d'Oullins et au nouveau sénateur un certain nombre de choses qui ont été évoquées dans cette assemblée.

Je crois qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte et il ne faut pas accuser aujourd'hui l'exécutif de la Communauté urbaine de ne pas développer un projet dans une certaine transparence et dans une certaine cohérence quand on sait la façon dont les débats ont été menés sur le périphérique nord et la façon dont ils se sont terminés. Mais oui mais cela gêne que je rappelle cela, vous savez, mais c'est bien qu'on vous le rappelle parce que cela permettra aujourd'hui de voir que ce qui était prévu dans ce débat-là n'a pas été réalisé !

Je rappelle, pour les avoir votés dans cette assemblée comme au Conseil général, qu'il y avait une délibération où on disait que le périphérique nord et le périphérique ouest devaient être réalisés de façon concomitante, c'est-à-dire en même temps. Ce n'est pas aujourd'hui l'exécutif de la Communauté urbaine qui est responsable de la non-réalisation, c'est sans doute un certain nombre de gens qui vous étaient plus proches politiquement ; donc je pense qu'on doit appeler à une certaine modestie sur les critiques telles qu'elles sont faites.

Deuxième chose, les études qui ont été faites à l'époque par le Conseil général et qui ont été revendues à la Communauté urbaine montrent très clairement effectivement le début du périphérique ouest par l'opération du Valvert et donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil que vous ne connaissiez depuis dix ans. Donc il ne faut pas faire semblant de s'étonner qu'on commence par là sans savoir où l'on va par rapport à un tracé plus clair.

Ce que l'on pourrait aussi rappeler, c'est ce que j'avais dit à une certaine époque sur les conséquences du périphérique nord si le reste n'était pas fait. C'est qu'aujourd'hui il y a 140 000 voitures par jour à Croix-Luizet, il y en a 170 000 à Bron, tout cela parce qu'on n'a pas eu à une certaine époque la possibilité ou le courage de financer l'ensemble de ces équipements. Si on n'avait pas été obligé de racheter l'opération au coût où on l'a rachetée, ni le Conseil général ni la Communauté urbaine ne serait endetté au niveau où il est dans une opération qui a été montée et qui a été calamiteuse sur le plan financier. Et aujourd'hui, c'est cela qu'on paye et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, ce sont celles-là ! Et le président du Conseil général, dont vous conviendrez qu'il appartient à la majorité politique de ce pays, c'est cela qu'il rappelle actuellement et c'est cela qu'il dit et qu'il répète ; si le Conseil général est endetté et ne peut pas réaliser les travaux aussi rapidement qu'il le souhaitait, c'est peut-être aussi parce qu'un certain nombre d'erreurs ont été commises dans le passé !

Je rappelle que le principe de la commission mixte a toujours existé et qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne un certain nombre de nos collègues socialistes, au Conseil général comme ici, nous avons toujours été favorables et toujours

participé à ces commissions mixtes, justement parce que nous devons avoir une vision d'ensemble.

Le schéma est connu, le problème est qu'il ne faut pas s'arrêter à la simple pétition électoraliste qui fait qu'on veut que ça circule bien à condition que ça passe chez le voisin ! Le schéma aujourd'hui est qu'effectivement il faut finir le périphérique ouest, qu'il faut poser le principe du contournement ouest de l'agglomération et il faut savoir ce que l'Etat fait -monsieur le sénateur, vous allez voter des budgets !- sur ce contournement ouest de l'agglomération.

De la même façon, il faut savoir aussi ce que l'Etat veut faire dans la relation voiries-transport en commun. Vous allez voter les crédits pour le budget de l'Etat mais si vous arrivez à obtenir qu'effectivement on ait 50 M€ que l'Etat s'engage à payer pour nous permettre de réaliser les transports en commun, je crois que c'est un intérêt collectif qui sera satisfait et non pas ni le mien électoral ni le vôtre électoral mais un intérêt collectif. Donc je crois qu'il faut se ramener à une plus grande sérénité sur ces dossiers.

Oui, l'opération du Valvert, depuis belle lurette et depuis plus de dix ans, ceux qui sont dans ce dossier savent que c'est le début du périphérique ouest, qu'il y a urgence aujourd'hui parce qu'il y a eu un tel décalage que c'est l'accumulation. Et notamment, c'est dû à quoi ? C'est dû au fait que nous avons eu le courage de baisser le péage et de faire en sorte que ce péage ne soit pas à 25 ou 26 F -puisque c'était le calcul à une certaine époque- mais à 10 ou 12 F -pour reparler en francs puisque c'était le calcul de l'époque- et c'est cela qui a permis qu'aujourd'hui, on ait 50 000 véhicules par jour sur le périphérique nord et non pas les 30 000 ou 40 000 que Bouygues espérait, et lui à 25 ou 30 F. C'est là le changement de politique. A cette époque-là, le président Barre a eu un certain courage de revenir à cette justice-là qui était de permettre au plus grand nombre d'emprunter le périphérique nord et non pas à une certaine élite qui aurait les moyens financiers. Voilà quelle est la réalité des choses.

Pour ma part, je vous demande d'être un peu plus sereins sur ce dossier et quant à l'électoralisme, on n'est pas en campagne électorale, c'est dans trois ans ! Donc cool un petit peu sur ce genre de choses sinon, à un moment donné, on sera obligé de répondre, y compris sur l'histoire du métro à Oullins.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Aglo.

**M. le vice-président BERTRAND** : Intervention retirée, monsieur le président

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Terrot, vous souhaitez rajouter un petit mot ?

**M. TERROT** : Très rapidement, au moins à titre d'explication de vote mais je ne peux pas laisser monsieur Rivalta...

**M. LE PRÉSIDENT** : Pardon ! J'ai oublié le groupe UDF, il aura la parole après.

**M. TERROT** : ...dire ce qu'il vient de dire. Moi-même, je me souviens surtout de la campagne acharnée qu'avait menée monsieur Rivalta contre le périphérique nord. Aujourd'hui, c'est un peu facile de sa part de se glorifier des aménagements intervenus et de la réussite de ce projet. Et chacun ici peut se reporter à vos interventions qui étaient très nombreuses à cette époque. Alors, balayez devant votre porte, monsieur Rivalta !

Deuxièmement, sur le fond, qu'il soit dit et qu'il soit répété que la ville d'Oullins -puisque j'ai cru que vous la visiez dans

vos déclarations- a toujours pris position pour le périphérique, reportez-vous aux délibérations que nous avons prises, allez un petit peu plus loin qu'une simple apparence des choses et allez pour une fois au fond des dossiers, monsieur Rivalta.

Sur le fond, simplement, monsieur Buffet a voulu vous dire que nous aurons un petit oui à émettre à cette délibération, essentiellement pour des raisons de sécurité sur lesquelles monsieur Buffet s'est expliqué parce que, vous l'admettez avec moi, ce dossier méritait mieux qu'un petit débat à la sauvette, où on ne sait plus très bien, dans le dossier -et le groupe écologiste l'a dit-, s'il s'agit d'un petit prolongement du périphérique nord ou d'une petite amorce du périphérique ouest. Compte tenu de la rédaction de ce document que vous avez souhaité comme ceci, nous nous bornerons à émettre un petit oui au rapport qui est présenté afin de ne pas nous nuire aux populations concernées, et à Tassin et à Ecully.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe UDF.

**M. UHLRICH** : Monsieur le président, chers collègues, j'ai bien entendu et je retiendrai cette intervention après ce que nous venons d'entendre de manière un peu passionnée. J'ai bien entendu, monsieur le président, ce qu'a dit le maire d'Oullins tout à l'heure mais il ne faut pas se tromper de débat. Je pense qu'il viendra un jour au sein de cette assemblée et monsieur le président, peut-être que cela va calmer un petit peu les esprits à bientôt vingt-deux heures, je voudrais, avant de parler des aménagements proposés, remettre en perspective -car je crois que cela est essentiel- et inscrire dans son contexte géographique et historique le boulevard du Valvert.

Situé sur les communes d'Ecully et de Tassin, il a été mis en circulation en juin 1979 pour permettre le contournement du centre-ville de Tassin et éviter ainsi son encombrement. Si l'objectif a été atteint à cette époque, il est facile d'observer qu'aujourd'hui, l'augmentation significative de la circulation automobile et surtout l'extrême difficulté à la maîtriser induisent aux heures de pointe une saturation du boulevard du Valvert. Cette saturation est une des causes du bouchon dans le tunnel de La Duchère. Il constitue un réel et incontestable problème de sécurité auquel le rapport, présenté ce soir un peu dans l'urgence, me semble t-il, doit apporter des solutions.

Les deux communes concernées par les nuisances engendrées par la circulation et surtout l'absence de fluidité du trafic sur le boulevard du Valvert sont évidemment Ecully et Tassin, je le dis avec insistance.

Tout d'abord, en tant que maire d'Ecully, je n'ai matériellement pas eu le temps d'organiser une concertation avec les riverains du boulevard du Valvert autour du rapport présenté ce soir, même si leurs préoccupations ne me sont pas étrangères par les nombreux échanges que j'ai régulièrement avec eux.

Ensuite, les pollutions chimiques, sonores, visuelles que subissent les riverains -il ne faut pas que nos collègues écologistes l'oublient- et plus largement les nombreux habitants de la balme du Ruisseau des Planches ne doivent pas être aggravées. Au-delà, c'est tout Ecully qui est concernée puisque la saturation de ce boulevard pousse les automobilistes à rechercher des circuits parallèles en trouvant à l'intérieur de la commune.

Enfin, notre groupe souhaite des initiatives rapides et volontaristes conduisant à la réalisation des infrastructures routières parallèlement au développement des modes de transports collectifs nécessaires aux communes de l'ouest

lyonnais. C'est à ces titres également que nous nous serions opposés au projet numéro 3, judicieusement et heureusement retiré de l'ordre du jour de ce soir.

Le risque induit par le bouchon sous le tunnel de La Duchère doit être levé. Une solution à court terme passe effectivement par un réaménagement de la sortie du tunnel et la création des deux voies prévues dans le projet numéro 2, tronçon nord du périphérique-A6. Nous y sommes favorables et souhaitons que ces travaux d'un faible montant financier soient engagés et réalisés dans les meilleurs délais.

Quant au projet numéro 1, celui de la création d'une tranchée couverte correspondant à l'attente des populations riveraines que nous approuvons également, il nous oblige cependant à formuler quelques interrogations et recommandations. Ce projet apportera une réelle amélioration si ses incidences directes et indirectes sont bien prises en compte ; je cite sans exhaustivité les problèmes sonores à son débouché, les problèmes de gestion des gaz d'échappement et de fumées en cas d'incendie à l'intérieur, les problèmes de raccordement sur la RN 7, les problèmes d'aggravation du flux de circulation est-ouest. Pour cela, je souhaite l'étude d'une solution intermédiaire, l'aménagement du dessus de la tranchée couverte et sa domanialité, le raccordement aux voiries existantes et la desserte des grandes structures telles la clinique du Val d'Ouest et le bâtiment annexe de la région Rhône-Alpes.

Je ne voudrais pas que l'accord de la commune d'Ecully soit un chèque en blanc. Cet accord est un accord sur les études. Elles devront prendre en compte l'ensemble des problèmes et inscrire la réalisation de la tranchée couverte dans le contexte global des déplacements dans l'ouest de l'agglomération. Elles devront être menées en étroite concertation avec les populations, les élus des diverses collectivités, les associations représentatives ; elles devront s'obliger à répondre aux questions et ne pas les esquiver.

Je voudrais simplement conclure cette intervention en rappelant combien la qualité de vie des riverains du boulevard du Valvert est altérée par les nuisances apportées par la circulation automobile. Pour s'en convaincre et en prendre conscience, il vous suffit -et je vous y invite chers collègues- de vous rendre chaque année à la manifestation "Valvert en rollers" qui a lieu au printemps.

Donc, un avis favorable aux deux projets présentés ce soir, que j'exprime au nom du groupe UDF et apparentés en rappelant la nécessité de conduire les études liées au projet numéro 1 dans la transparence et l'écoute attentive des préoccupations des communes et de leurs habitants.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Tête.

**M. TÊTE** : Trente secondes d'explication de vote : vu la description apocalyptique de la réalisation du périphérique nord par monsieur Rivalta, cela prouve que les Verts avaient raison d'être contre le périphérique nord et donc aujourd'hui d'être contre le périphérique ouest.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Desseigne.

**M. DESSEIGNE** : Monsieur le président, la ville de Tassin la Demi Lune, pendant plus de vingt ans, s'est efforcée de maîtriser sa démographie. Dans le même temps, un certain nombre de communes avoisinantes, dont des représentants ont pris la parole ce soir, ont connu une véritable flambée démographique qui est l'une des causes d'une circulation importante que nous avons à connaître.

Les élus de Tassin la Demi Lune se sont toujours organisés pour préserver la vie de leurs populations. Elles ont cependant su accepter les discours que ces mêmes élus ont tenus lorsqu'il s'agit de participer de manière positive à l'évolution des voiries en fonction du trafic. Je citerai la réalisation du boulevard du Valvert et celle du boulevard des Hespérides.

Aujourd'hui, ce sont 55 000 véhicules par jour qui passent à l'horloge. Ce sont 18 000 véhicules par jour qui empruntent le boulevard du Valvert, ce sont également 18 000 véhicules par jour qui fréquentent le boulevard des Hespérides. Ces deux boulevards, créés en 1979 et 1983, étaient censés réduire la circulation au carrefour de l'Horloge. Vingt et vingt-cinq ans après leur création, le nombre des véhicules a doublé.

Depuis de nombreuses années, les Tassilunois espèrent qu'une volonté politique des élus de l'agglomération, au-delà des clivages politiques, décide de réaliser la prolongation du tronçon nord du périphérique pour réduire le transit des véhicules sur Tassin la Demi Lune.

Nous sommes donc, les deux représentants de la ville de Tassin la Demi Lune, monsieur Alain Imbert et moi-même, favorables à la prolongation du contournement en tranchée couverte à la place du boulevard du Valvert, permettant seulement de créer en surface les voies transversales entre Ecully et Tassin la Demi Lune. Notre accord porte bien, comme le mentionne la délibération, sur une voirie en tranchée couverte depuis le carrefour du Valvert jusqu'à la route nationale 7 au carrefour des Trois Renards et sur toute sa longueur. Cette voirie se substituera à celle existante avec toutes les conséquences qui en découlent, l'ancienne voirie redevenant un espace naturel pour le bien des populations de Tassin la Demi Lune et d'Ecully. Nous sommes favorables aussi à l'élargissement de la bretelle de la sortie du tronçon nord du périphérique vers l'autoroute A 6 afin d'améliorer la sécurité.

Comme la population tassilunoise, les élus de Tassin la Demi Lune sont fermement opposés à un aménagement du boulevard du Valvert, qu'il soit provisoire, transitoire ou léger comme cela figurait dans la délibération proposée vendredi dernier lors de la séance du Département. Et au risque de déplaire à mon collègue avec lequel j'entretiens d'excellents rapports, monsieur Duport, qu'il ait la bonté de laisser aux élus de Tassin la Demi Lune et d'Ecully le soin de décider des aménagements qui doivent être réalisés sur leur commune ! Il n'est pas possible aujourd'hui que, sur Tassin la Demi Lune, de nouvelles voiries soient envisagées, pensées ou réalisées et que l'on aggrave la situation des populations.

Mais tous il faut être réaliste et humble, cette même humilité à laquelle il a été fait référence lors de la dernière séance de notre conseil de Communauté à propos d'une autre réalisation qui semblait susciter débat, humilité qui nous a conduits dans le passé à accepter le principe d'un certain nombre de voiries. Nous ne méconnaissons pas les exigences de sécurité qui se posent et qui sont à l'origine de nos débats. Cependant, elles doivent nous conduire à une action qui ne soit pas provisoire mais globale et durable dans le temps.

Notre mission d'élu, quelle que soit l'origine à partir de laquelle nous détenons notre mandat, est d'anticiper, de construire l'avenir pour ceux qui nous succèdent mais surtout de décider et le temps de la décision est aujourd'hui venu. Même si nous estimons qu'il faut favoriser les transports en commun et améliorer les déplacements doux et la circulation des piétons, nous savons qu'il n'est pas facile de s'opposer à la mentalité des Français de prendre leur voiture. Nous devons décider de

mieux canaliser les flux de transit pour que Tassin la Demi Lune et Ecully ou d'autres villes de notre agglomération restent aussi des villes agréables à vivre.

Il faut se féliciter que la troisième délibération ait été retirée.

Monsieur le président, je voudrais vous remercier pour l'écoute attentive que vous avez eue aux soucis que je vous ai manifestés dans l'intérêt des Tassilunois et je souhaite que ces deux délibérations ne soient pas adoptées *a minima* mais avec le oui que mérite l'attention des populations que nous représentons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur le maire. Votre intervention prouve que lorsque l'on regarde les problèmes d'un peu loin, on peut trouver les projets trop petits, sous-dimensionnés. Quand ils concernent votre propre commune et que vous avez affaire chaque jour aux habitants qui subissent un certain nombre de nuisances, alors vous vous rendez-compte que les projets ne sont pas des petits projets mais qu'ils sont des projets essentiels de cadre de vie quotidien.

C'est après avoir discuté avec votre prédécesseur d'abord, avec vous ensuite, avec le maire d'Ecully, que nous avons effectivement décidé que nous ne pouvions pas rester sans rien faire pendant ce mandat -et j'en viendrai tout à l'heure au problème du tronçon ouest du périphérique parce qu'il ne s'agit de fuir aucun débat-, que, de plus, les problèmes de sécurité qui étaient posés devenaient chaque jour plus importants et que nous risquions de plus en plus de voir des incidents graves se produire à la sortie du tunnel. Alors, il est vrai que, dans la définition du projet, nous avons agi en concertation avec vous. C'est vous qui avez proposé que la troisième délibération qui aurait dû être présentée ce soir soit effectivement retirée parce que vous pensiez que le fait de créer quelques aménagements provisoires risquaient de les rendre définitifs ; et on sait bien effectivement que lorsque l'on va dans des arrangements provisoires, des améliorations provisoires, elles durent quelquefois très très très longtemps.

Ceci étant, j'ai oublié de donner la parole à madame Guillemot et je m'en excuse.

**Mme la vice-présidente GUILLEMOT** : *(inaudible, pas de micro)*.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, chers collègues, je continue. Nous voyons que c'est un dossier sur lequel nous commençons à travailler aujourd'hui mais qui, effectivement, ne se résoudra -je l'ai toujours pensé- que par un bouclage total du périphérique.

J'invite à relire ce que j'avais dit pendant la campagne municipale de Lyon. Je me suis toujours engagé sur le bouclage du périphérique parce qu'effectivement, avoir les deux tiers d'un périphérique, c'est obliger y compris ceux qui viennent de l'ouest lyonnais à emprunter le tronçon nord du périphérique même pour faire l'ensemble du tour de l'agglomération et pour revenir finalement au sud-ouest de l'agglomération. Donc il y avait un besoin de rééquilibre et en même temps évidemment de meilleure desserte des habitants du sud-ouest de l'agglomération. Je suis quelqu'un qui essaye d'avoir un raisonnement équilibré, c'est-à-dire qui pense qu'il faut effectivement donner une priorité aux transports en commun -c'est ce que nous faisons largement au travers de ce mandat- mais je sais aussi -et c'était ce que je signifiais tout à l'heure au travers des problèmes sur le stationnement, sur les déplacements urbains- que, quoi qu'il en soit, nous avons aussi besoin d'un bouclage du périphérique, nous avons besoin que

l'ensemble des voitures aujourd'hui soit obligé de traverser le tunnel de Fourvière, la Confluence, le pont de la Mulatière et se retrouve effectivement vers Oullins.

Nous allons progresser et, si nous avons ouvert ce dossier aujourd'hui, c'est parce que, depuis quelques mois, nous avons entamé une discussion avec le président du Conseil général sur les possibilités de réaliser le tronçon ouest du périphérique et la prise de position qui a eu lieu au Conseil général la semaine dernière était due à une lettre que je lui avais envoyée, où je précisais les conditions dans lesquelles effectivement le Grand Lyon pourrait reprendre la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation.

Ceci étant, mes chers collègues, je veux que vous voyiez bien l'ensemble des difficultés pour réaliser ce tronçon ouest du périphérique. Bien évidemment, mis à part le groupe Les Verts, tout le monde est d'accord pour réaliser ce tronçon ouest du périphérique. Je vais réunir bientôt les maires concernés sur le problème du tracé. Là déjà, les problèmes de consensus risquent de s'effriter un peu ou on renverra le périphérique jusqu'au sud de Valence et donc, bien évidemment, plus personne ne sera concerné. Le seul problème, c'est que cela ne sera plus un périphérique. Donc, on verra. Nous allons, dans les semaines qui viennent, avoir une réunion avec tous les maires concernés par la suite du tracé.

Le deuxième problème est effectivement celui du financement. Nous avons financé par l'impôt, par le rachat du périphérique nord, nous et le Conseil général, la totalité du périphérique nord. Quand je dis : "Nous avons financé", nous sommes en train de financer chaque année, c'est-à-dire qu'effectivement, le rachat ayant eu lieu en fin de dernier mandat, c'est à partir d'aujourd'hui que l'on est en train de financer le paiement du tronçon nord du périphérique. Cela veut dire que les problèmes de financement sont des problèmes importants. Si nous voulons financer, comme avait voulu le faire monsieur Michel Noir, simplement par une concession privée, il est clair qu'il faudra des tarifs qui seront totalement dissuasifs -et c'était là le problème qui s'était posé pour le tronçon nord du périphérique- et qui provoqueront, ce que l'on avait vu à l'époque, une sorte de "révolte urbaine".

Cela veut dire que nous devons réfléchir sur d'autres modes de financement. Il y en a toute une série. On a évoqué les péages urbains, on peut évoquer la possibilité d'un financement, partie par la Communauté, partie par le privé. Nous aurons effectivement des études à faire et il faudra que nous les menions conjointement entre la Communauté urbaine et le Conseil général.

Evidemment, si nous n'étions pas en France et que nous étions par exemple en Italie, ce serait différent. Il se trouve que vendredi dernier j'étais à Turin. Je crois que je vous avais parlé, il y a un an et demi, deux ans, du fait que l'Etat italien finançait l'enfouissement de la voie ferrée qui traverse Turin sur treize kilomètres. Je suis retourné à Turin et aujourd'hui l'enfouissement de cette voie ferrée est fait. Un milliard d'euros payé par le gouvernement italien. Si effectivement nous avions de tels financements de la part de notre gouvernement, alors nous aurions peut-être un peu moins de problèmes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, les litiges portent sur 50 M€.

Troisième difficulté -sans doute elle aussi toute petite-, nous venons d'avoir le porter à connaissance numéro 2 qui nous a été fait par la préfecture à partir de la loi Bachelot dont nous n'avons pas les décrets d'application. Je pense que madame Bachelot n'est pas totalement étrangère à la majorité d'aujourd'hui et donc on ne saurait nous imputer les difficultés qui sont créées par ce

porter à connaissance. Donc, troisième point, il faut que nous levions les difficultés qui aujourd'hui nous empêchent, pour ce périphérique, d'avoir une liaison avec le boulevard de Ceinture.

Voilà, mes chers collègues, l'ensemble des problèmes que nous aurons à résoudre. Vous avouerez que, sur quelque banc que vous soyez, ce ne sont pas des problèmes que l'on règle d'un coup de baguette magique. C'est pour cela que nous pensons qu'il va nous falloir quelque temps pour avancer. Nous avons décidé que nous ne jouerions pas le tout ou rien et que nous commencerions, dès ce mandat, un certain nombre d'aménagements de manière à poursuivre l'ensemble des études ; mais nous sommes déjà en train de les mener pour pouvoir effectivement entamer, dans les mandats suivants, la construction du tronçon ouest du périphérique.

Voilà -je n'ai jamais eu l'habitude de me cacher derrière mon petit doigt- ce que je souhaite que nous réalisions dans les années à venir mais, en attendant, il faut bien effectivement commencer par un secteur et, même s'il apparaît à quelques-uns comme tout petit, je crois que pour les habitants concernés il apparaîtra comme un grand pas de franchi.

Merci, mes chers collègues, je vais mettre ces deux dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial, - contre : groupe Les Verts (sauf Mme Vessiller et M. Buna), - abstentions : Mme Vessiller et M. Buna (groupe Les Verts).

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

**N° 2004-2194 - déplacements et urbanisme - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 4<sup>e</sup> - Tunnel sous la Croix-Rousse - Travaux d'urgence de réparation et de sécurisation - Appel d'offres ouvert - Lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre - Approbation de la composition de la commission siégeant en jury - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2194. Madame Friehe, vous avez la parole.

**Mme FRIEHE**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de lancer la procédure de maîtrise d'oeuvre pour des travaux d'urgence de réparation et de sécurisation sous le tunnel de la Croix-Rousse. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Je vais être très bref puisque mon intervention portait sur cette délibération que nous approuvons bien sûr mais aussi plus largement sur notre stratégie de gestion et de développement des ouvrages souterrains. Donc je reporte cette intervention à plus tard puisque était associée également la délibération qui a été retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce que je veux dire simplement, c'est qu'on s'aperçoit qu'il n'y a pas que sous le tunnel du tronçon nord du périphérique que nous sommes obligés de regarder

de très près les problèmes de sécurité et qu'après les travaux que nous votons pour le tunnel de la Croix-Rousse, ce que nous allons engager dans les prochaines années sera aussi extrêmement important.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

---

**N° 2004-2195 - développement économique** - Filière sciences de la vie - Projet cancéropôle Lyon Rhône-Alpes - Convention - Participation financière du projet Etoile d'hadronthérapie (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbonés) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Gandilhon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2195. Monsieur Gandilhon, vous avez la parole.

**M. GANDILHON**, rapporteur : La commission a donné un avis favorable sur cette délibération qui porte sur le projet cancéropôle Lyon Rhône-Alpes et plus particulièrement sur la participation financière du projet Etoile.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

**M. LINOSSIER** : Cette délibération concerne le projet de création d'un centre de traitement du cancer par ions légers qui permettra de traiter les tumeurs profondes et inopérables. Ce centre de traitement comprendra un synchrotron et trois salles de traitement permettant de traiter 1 500 à 2 000 patients par an avec pour objectif de guérir 1 000 malades par an. Ce projet, s'il se réalise, représentera un investissement important puisqu'il s'agit de 88 M€ avec un coût de fonctionnement prévisionnel de 14 M€ par an. Ce projet est supporté par le ministère de la Recherche et de la Santé, la région Rhône-Alpes, le Département et la Communauté urbaine.

Ce projet innovant s'inscrit dans le cadre du projet cancéropôle qui vise à positionner Lyon parmi les bioclusters européens les plus dynamiques en biotechnologie. Un certain nombre d'actions ont déjà été lancées avec l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant Biovision, avec l'ouverture du bioparc avenue Rockefeller et avec le lancement du projet cancéropôle Lyon Rhône-Alpes qui concerne, je le rappelle, 1 700 chercheurs en cancérologie.

Concernant ce projet de centre de traitement du cancer, il restera un gros détail à régler, c'est la part que financera la Communauté urbaine dans ce projet et, vu les montants en jeu, ce détail peut peser lourdement sur les finances de la Communauté urbaine. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il est clair, chers collègues, que nous ne nous engagerons dans ce projet qu'à partir du moment où effectivement nous aurons des garanties extrêmement précises sur les autres financements, en particulier sur les financements

de l'Etat. Comme une partie importante du fonctionnement doit être pris par la Sécurité sociale et dépend donc effectivement de la volonté du gouvernement d'inscrire ce projet, c'est dans le camp du ministère de la Santé que très largement se trouve la réponse. Nous nous contentons de mener des études pour monter la faisabilité de ce projet.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. GANDILHON.

---

**N° 2004-2197 - développement économique** - Convention avec l'institut des Nations-Unies pour la formation et la recherche (Unitar) dans le cadre de la mise en place du fonds de solidarité numérique - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Desseigne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2197. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

**M. DESSEIGNE**, rapporteur : Monsieur le président, il est soumis à l'assemblée une convention avec l'institut des Nations-Unies pour l'information et la recherche dans le cadre de la mise en place du fonds de solidarité numérique. Cette délibération s'inscrit dans le prolongement du Sommet mondial des pouvoirs locaux qui a eu lieu il y a presque un an. Un avis favorable de la commission a été émis.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Groupe Socialiste.

**M. le vice-président MUET** : Monsieur le président, mes chers collègues, lors du Sommet mondial des pouvoirs locaux sur la société de l'information que vient d'évoquer notre collègue Desseigne, nous avons affirmé notre volonté de contribuer efficacement à la réduction de la fracture numérique mondiale par des propositions concrètes et par de nouvelles solidarités. La déclaration de Lyon appelait notamment les collectivités locales du monde à soutenir la proposition faite par le président du Sénégal de créer un fonds de solidarité numérique international qui serait abondé de façon volontaire par les citoyens, par les états, par les villes ou par les entreprises.

Cet engagement des pouvoirs locaux a été présenté officiellement au secrétaire général des Nations-Unies, Kofi Annan, puis devant l'assemblée plénière des chefs d'états par le président Gérard Collomb et par le maire de Genève lors du Sommet des chefs d'état sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève. Lors de ce sommet, Lyon a joué un rôle-clé en proposant, avec la ville de Genève et la république du Sénégal, de créer sans attendre le fonds de solidarité numérique. Notre agglomération a ainsi donné corps à ce que la presse internationale a appelé "le seul résultat concret du sommet de Genève".

Dans la répartition des tâches, Genève a pris en charge la mise en place du fonds de solidarité et son secrétariat permanent. De notre côté, nous avons choisi de faire porter notre engagement

sur la dimension intellectuelle méthodologique de la solidarité numérique à travers le projet de créer à Lyon une agence internationale de la solidarité numérique.

La légitimité de notre agglomération dans ce projet repose sur trois piliers :

- tout d'abord la reconnaissance par l'ONU du rôle qu'a joué notre agglomération dans la préparation du sommet de la société de l'information ;

- ensuite, la relation étroite entre le fonds de solidarité numérique et l'agence puisque l'agence devrait à la fois servir de tête de réseau pour l'instruction des dossiers soumis au financement du fonds et que les statuts du fonds de solidarité numérique prévoient que le conseil scientifique de ce fonds se réunira à Lyon, au siège de l'agence ;

- enfin, la reconnaissance par la nouvelle organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis, qui rassemble l'ensemble des collectivités locales du monde, du rôle moteur de Lyon dans le domaine de la société de l'information puisque la déclaration finale du congrès fondateur de Paris s'est engagée à promouvoir l'application de la déclaration du sommet de Lyon et que, depuis cette date, de nombreuses villes nous ont rejoints, notamment Paris mais aussi Rome, Turin et bien d'autres.

L'objet de cette délibération est de lancer une étude de préfiguration de cette agence dans la perspective de la création officielle du fonds de solidarité numérique qui doit intervenir à Genève le 17 novembre. Etant donné l'importance du lien avec les Nations-Unies, nous avons pensé que cette mission devait être confiée à l'institut des Nations-Unies pour la formation et la recherche, l'Unitar. Mais notre objectif est également de réunir dans ce projet un partenariat privé en nous appuyant sur les grands partenaires qui nous ont soutenus dans la réalisation du sommet de Lyon.

Je dirai simplement qu'au niveau mondial comme à l'échelle locale, notre agglomération agit pour que les technologies de l'information ne conduisent pas à de nouvelles inégalités mais deviennent un instrument puissant au service de la démocratie, de l'égalité et de l'éducation. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

---

**N° 2004-2198 - développement économique** - Avenant à la convention passée avec l'association Lyon Infocité-Lyon Game - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2198. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : C'est l'avenant à la convention passée depuis plusieurs années.

Les grandes entreprises de jeux vidéo souhaitent développer dans notre agglomération un pôle de loisirs grand public dédié aux loisirs numériques. Par ailleurs, nous avons la chance de disposer, dans notre agglomération, d'un musée des télécommunications qui a dû quitter la rue Burdeau et que France Telecom souhaite rouvrir dans un autre lieu. J'ai toujours souhaité, pour ma part, que ces deux projets privés se rencontrent pour aboutir, à terme, à un centre grand public qui serait dédié non seulement aux loisirs numériques mais plus généralement aux multimédias et à la société de l'information et qui incorporerait aussi bien le projet des entreprises des jeux vidéos que les projets de France Telecom ou bien d'autres entreprises qui pourraient s'y joindre.

L'objet de cette délibération est de missionner l'association Lyon Infocité, qui rassemble à la fois des entreprises des technologies de l'information et des jeux vidéos, pour étudier la faisabilité d'un tel projet. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce que nous sommes bien sur le même dossier ? Je crois que nous sommes sur le dossier Lyon Infocité qui est un autre dossier. Celui-ci, c'est le dossier -sauf si mes notes ne sont pas bonnes- d'une subvention à l'association Arcade.

**M. le vice-président MUET** : Monsieur le président, c'est le bon ; simplement, j'étais censé intervenir et mon collègue Desseigne rapporter mais j'ai fait les deux.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'accord. Je mets aux voix le dossier sur Lyon Infocité... Il y avait une intervention, pardon !

**M. VATÉ** : Je voulais simplement en quelques mots me féliciter que nous soyons tombés d'accord avec le président Muet en commission pour considérer que l'expression "mondes numériques" était finalement plus élégante que *Digital Worlds*. La nouvelle rédaction du rapport que nous avons ici fait déjà un pas dans la bonne direction mais nous pourrions peut-être aller plus loin en retenant cette désignation "mondes numériques" au moins dans la phase préparatoire, qui doit aller jusqu'au rapport de faisabilité, qui nous intéresse dans la délibération de ce soir. Après, et sur la base du rapport de faisabilité, il sera toujours temps de trouver une nouvelle dénomination définitive qui empruntera on ne sait quelle langue ni on ne sait quel symbole. Le rapport dit que Lyon dispose d'une légitimité forte pour porter ce projet. Je pense que Lyon dispose d'une légitimité tout aussi forte pour lancer au monde un nom dans sa propre langue.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

---

**N° 2004-2200 - développement économique** - Convention de financement avec l'association Arcades - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Muet, cette fois-ci Arcades.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération concerne une subvention à l'association Arcades qui est chargée d'organiser la semaine

de la solidarité internationale en novembre 2004. Il s'agit de la troisième édition annuelle d'une opération qui va encore rassembler cette année 140 associations qui interviennent dans la solidarité internationale. L'édition 2004 est financée à hauteur de 68 000 € par la ville de Lyon et la Communauté urbaine intervient pour 24 000 €, à la fois pour mettre en valeur la politique que conduit le Grand Lyon en matière de coopération décentralisée mais aussi pour y tenir un espace de rencontres avec les associations de notre agglomération. Nous savons que notre agglomération est riche en associations qui interviennent dans les différents domaines de la solidarité internationale. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté. Intervention retirée ?

Je le mets donc aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-2217 - finances et institutions** - Utilisation du logo et parrainage de bandes annonces - Marché négocié de clientèle avec la société Socemie - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2217. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : Ce n'est pas le dossier qui est retiré ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Effectivement, il est retiré.

*(Retiré).*

**N° 2004-2219 - proximité, ressources humaines et environnement** - Révision du règlement du service public d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2219. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD,** rapporteur : Monsieur le président, ce rapport numéro 2004-2219 et dans une moindre mesure le numéro 2004-2220 qui est passé sans débat tout à l'heure visent à remettre à plat l'ensemble de la réglementation de notre service public d'assainissement. Donc, ils méritent que l'on s'y arrête deux minutes. En effet, le présent rapport concerne les 280 000 abonnés du règlement général dont un bon millier d'entreprises. Le second rapport s'adressait plus aux professionnels de l'assainissement qui sont de l'ordre de 200 sur l'agglomération.

La révision qui nous est proposée ici vise essentiellement, d'une part, à s'adapter à l'évolution de la réglementation, d'autre part, à offrir une meilleure lisibilité à l'utilisateur et enfin à traduire nos objectifs stratégiques en matière de protection de l'environnement, en particulier concernant les déchets toxiques. Cette révision propose également une refonte de notre politique

tarifaire dans le sens d'une facturation à l'utilisateur plus proche de la réalité des coûts de revient. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER :** Nous reviendrons uniquement sur le rapport de l'eau, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UDF et apparentés.

**M. CRIMIER :** Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, c'est simplement une courte explication de vote sur deux rapports, les numéros 2004-2219 et 2004-2224. Pour ces deux rapports, nous nous abstenons.

Tout d'abord, sur le premier rapport, nous prenons acte de cette révision du règlement d'assainissement qui intègre à la fois des problématiques de gestion des eaux pluviales et l'élargissement du champ d'application de la réglementation des effluents non domestiques.

Outre ces évolutions, la nouvelle tarification qui tend à combler le déficit du budget assainissement de la Communauté urbaine appelle toutefois une remarque. Concernant la réévaluation des frais de branchement à l'égoût qui vise à appliquer à tous les usagers une participation de 80 %, majorée des frais de service, il nous a été précisé que certains usagers se verraient appliquer des frais de raccordement du simple au quadruple au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ne pouvait-on pas, pour ces cas extrêmes, appliquer un système de rattrapage progressif afin de ne pas pénaliser lourdement certains particuliers alors que, parallèlement, les raccordements de collectifs descendraient de 100 à 80 % dans le cadre du lissage ?

Quant au rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, nous voulions simplement faire remarquer qu'après l'effet d'annonce l'année dernière sur la maîtrise du prix de l'eau et sa baisse, nous constatons, pages 6 et 7, une augmentation du prix au mètre cube en 2004, de 2,829 € alors qu'il était de 2,754 € en 2003. Nous aurions pu espérer, conformément à vos engagements, monsieur le président, une poursuite de la maîtrise des coûts.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien, merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, trois phrases simplement sur ce nouveau règlement pour dire que :

- premièrement, nous allons vers la justice puisque nous faisons payer aux individuels un montant un peu plus élevé qui se rapproche du coût de revient pour la Communauté urbaine ;

- deuxièmement, il est normal d'indexer des sommes qui sont payées depuis 1992. Pas de réévaluation, c'est évidemment dommageable. Il faut prévoir dans l'ensemble de nos contrats des réévaluations régulières et non faire cela tous les douze ans, ce qui nous permet aujourd'hui de passer de 762 € à 998 €. Ce n'est que suivre la hausse des prix mais cela fait évidemment une hausse trop forte d'un coup ;

- la troisième disposition consiste à appliquer le principe de pollueur-payeur puisque jusqu'ici, plus on polluait, moins on payait puisqu'il y avait une formule dégressive pour la redevance pour les usages non domestiques.

Donc, ces trois évolutions nous paraissent très positives.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf M. Calvel).

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

**N° 2004-2224 - proximité, ressources humaines et environnement** - Rapport pour l'année 2003 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2224. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Merci. Monsieur le maire, chers collègues, nous nous félicitons de la clarté et de la qualité du rapport qui nous est présenté mais surtout de la qualité de l'eau de notre agglomération ainsi que de la bonne gestion technique des installations de production d'eau potable et de traitement, même si le rapport fait état d'une baisse de rendement qui devra s'expliquer.

Les investissements prévus nous semblent indispensables, que ce soit l'éradication des canalisations au plomb, la réfection de celles en amiante-ciment et surtout la modernisation de la station d'épuration de Pierre Bénite.

Sur la question du décolmatage nécessaire après les lâcher de barrage de la CNR, nous espérons bien que cette compagnie paiera le million d'euros que va nous coûter cette opération.

Une remarque sur le prix de l'eau : après la baisse que notre collectivité a obtenue auprès du fermier en 2002, on constate une augmentation en 2004 qui progresse plus vite que l'inflation, comme nous montre le schéma de la page 24. Au vu de ces courbes, on peut craindre que l'an prochain les recettes provenant des usagers ne retrouvent le niveau de 2002, auquel cas le bénéfice pour l'utilisateur de notre renégociation n'aura été que de deux ans. Cela nous semble préoccupant, soyons vigilant sur cette question !

Si le prix de l'eau est un enjeu important, la qualité l'est tout autant et je le disais en introduction, nous avons une eau de bonne qualité. Ce qui est intéressant, c'est que non seulement c'est bon pour notre santé mais, en plus, cela nous permet de boire moins d'eau en bouteille. Or, l'eau en bouteille, c'est du plastique à récupérer, des camions qui la transportent, c'est une augmentation de notre empreinte écologique. Donc préférer l'eau du robinet, c'est à la fois un geste simple et précieux non seulement pour notre santé mais également pour notre environnement.

Pour conclure, j'ajouterai qu'il paraît important de développer une politique d'information et de sensibilisation sur l'eau, d'une part, sur la nécessité de l'économiser même si la ressource en eau ne manque pas dans cette agglomération -on a tout de même vu en 2003 avec la canicule une baisse inquiétante de la nappe phréatique-, d'autre part, sur la nécessité de sensibiliser les enjeux du traitement de l'eau puisque le traitement a un coût financier et environnemental. Le plan d'éducation à l'environnement vers un développement durable en cours d'élaboration au Grand Lyon intégrera cette dimension et j'espère que nous pourrons en faire état dans les prochains rapports sur l'eau dans les années à venir. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC souhaite tout d'abord témoigner de sa satisfaction de l'amélioration sur le fond et la forme du rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement.

Les élus de la commission proximité, ressources humaines et environnement ont demandé ces dernières années à plusieurs reprises un rapport plus fourni et plus clair afin de mieux informer les élus et les usagers. Le rapport 2003 montre une réelle amélioration. Des pages plus remplies, des tableaux avec des évolutions sur cinq ans, ce qui permet des comparaisons, des informations nouvelles comme celles des pages 44, 45 qui montrent la nécessité de la modernisation des stations d'épuration. On y voit en effet l'insuffisance particulière des traitements actuels en matière de phosphore, provenant essentiellement des produits pour les lessives et de l'azote. En 2003, nous avons rejeté 70 % de ces produits dans le milieu naturel.

Les très gros investissements que nous faisons au cours de ce mandat pour l'amélioration des stations d'épuration, en particulier Pierre Bénite, sont visiblement de première nécessité pour notre environnement et nous nous félicitons des énormes travaux entrepris.

Cependant, nous tenons à souligner que le prix de l'eau a augmenté, dépassant en 2004 le prix de 2002 et 2003. Nous serons donc attentif à la marge bénéficiaire des fermiers que nous connaissons lors du prochain compte-rendu technique et financier des fermiers en novembre. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Chers collègues, deux interventions enthousiastes sur l'eau qui vont convaincre le directeur de rester encore trois ans au Grand Lyon ! Je vous remercie, nous en avons terminé pour cette séance.

On vote tout de même !

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

*(La séance est levée à 22 heures 35).*